



Volume 1

États financiers

COMPTES
PUBLICS

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2011

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Volume 1

États financiers

COMPTES
PUBLICS

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2011

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

À Son Honneur,

L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Blaine Higgs

Fredericton, Nouveau-Brunswick
août 2011

L'honorable Blaine Higgs
Ministre des Finances

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Le tout respectueusement soumis,
La contrôleur



Janet Gallagher, ca, mba

Fredericton, Nouveau-Brunswick
août 2011

TABLE DES MATIÈRES**États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	7
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport du vérificateur	21
État de la situation financière	23
État des résultats	24
État des flux de trésorerie	25
État de l'évolution de la dette nette	26
État de l'évolution du déficit accumulé	26
Notes afférentes aux états financiers	27
Tableaux des états financiers	66

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un état de la situation financière, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la nette dette et un état de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à <http://www.gnb.ca/0087> :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers comprennent un état de la situation financière, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la dette nette et un état de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,



Blaine Higgs
Ministre des Finances

Le 10 août 2011

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Observations générales

Le sommaire des états financiers de la province qui apparaît dans ce volume des Comptes publics fait état d'un déficit de 633,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ce qui représente une diminution de 115,8 millions de dollars par rapport au déficit de 748,8 millions prévu au budget. La différence découle des recettes de 178,8 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées, mais contrebalancées en partie par des dépenses excédentaires de 63,0 millions par rapport aux sommes budgétées.

Les recettes ont été supérieures aux sommes budgétées principalement en raison d'une augmentation de 212,6 millions de dollars reflétant une amélioration générale des recettes fiscales de la province au cours de l'exercice. Une économie plus forte, des redressements favorables sur exercices antérieurs du gouvernement fédéral et des recettes supérieures au chapitre de la taxe à la consommation et des ressources naturelles ont contribué à cette amélioration.

Les dépenses ont excédé les sommes budgétées en partie à cause des coûts consécutifs aux inondations et ondes de tempête survenues en décembre 2010, et des coûts plus élevés de la prestation des programmes de santé et des programmes sociaux par rapport aux prévisions budgétaires. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par les mesures de restriction des dépenses prises par le gouvernement relativement à l'exercice courant, et par de plus faibles charges de développement économique en raison de divers projets qui ne se sont pas déroulés comme prévu.

Il y a plusieurs autres écarts, dont nous faisons état de manière plus approfondie dans la section sur les écarts importants, qui suit.

Sommaire de l'information financière

(millions)

État de la situation financière				
	2011		2010	
Actif financier	2 077,3	\$	1 821,2	\$
Passif	(11 557,7)		(10 292,6)	
Dette nette	(9 480,4)		(8 471,4)	
Immobilisations corporelles moins contributions reportées	6 258,7		5 780,4	
Autre actif non financier	259,5		251,3	
Actif non financier total	6 518,2		6 031,7	
Déficit accumulé	(2 962,2)	\$	(2 439,7)	\$

État des résultats				
	2011		2010	
Recettes – Provenance provinciale	4 577,4	\$	4 146,9	\$
Recettes – Provenance fédérale	2 919,3		2 901,0	
Recettes totales	7 496,7		7 047,9	
Charges	8 129,7		7 770,2	
Excédent (déficit)	(633,0)	\$	(722,3)	\$

État de l'évolution de la dette nette				
	2011		2010	
Dette nette - début d'exercice	(8 471,4)	\$	(7 387,8)	\$
(Augmentation) de la dette nette attribuable aux activités	(1 009,0)		(970,0)	
Modification de méthode comptable	---		(113,6)	
Changement total de la dette nette	(1 009,0)		(1 083,6)	
Dette nette - fin d'exercice	(9 480,4)	\$	(8 471,4)	\$

Recettes

Les recettes de la province au cours des huit derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Provenance provinciale	3 569,1 \$	3 664,2 \$	3 970,0 \$	4 201,7 \$	4 444,1 \$	4 439,4 \$	4 146,9 \$	4 577,4 \$
Provenance fédérale	1 917,9 \$	2 354,8 \$	2 392,9 \$	2 487,4 \$	2 577,7 \$	2 726,7 \$	2 901,0 \$	2 919,3 \$
Recettes totales	5 487,0 \$	6 019,0 \$	6 362,9 \$	6 689,1 \$	7 021,8 \$	7 166,1 \$	7 047,9 \$	7 496,7 \$

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de huit ans a été de 4,6 %. Cette moyenne dépasse le taux de croissance historique moyen des recettes, qui s'est situé à 3,5 % au cours des 20 dernières années. Les recettes de 2010 ont accusé une baisse en raison du ralentissement de l'économie, des réductions d'impôt et d'une importante perte nette subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB). En 2011, les recettes ont augmenté de 6,4 % grâce au retour au bénéfice net de la CFENB et de l'accroissement des recettes fiscales.

Charges

Les charges de la province au cours des huit derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous.

(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Charges totales	5 669,0 \$	5 783,7 \$	6 121,8 \$	6 442,6 \$	6 909,7 \$	7 342,0 \$	7 770,2 \$	8 129,7 \$

Le taux annuel moyen de croissance annuelle des charges au cours de la période de huit ans a été de 5,3 %. La hausse de la demande de services a contribué à la croissance des charges. Le gouvernement provincial a également vu augmenter les coûts de divers biens et services, notamment au chapitre des salaires, des médicaments sur ordonnance, des matériaux et des fournitures. Au cours de la même période, un financement accru du gouvernement fédéral, dont le versement unique de certains fonds et fonds en fiducie, a permis au gouvernement provincial de consacrer davantage de fonds publics à diverses initiatives, notamment en matière de logement à prix abordable et d'infrastructure municipale.

En 2011, les charges ont augmenté de 359,5 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, soit une hausse de 4,6 %. L'accroissement des charges par rapport à 2010 reflète les investissements additionnels qui ont été faits dans les programmes de santé et les programmes sociaux, les coûts liés aux inondations et ondes de tempête survenues en 2010 et le fardeau plus élevé du service de la dette. Cependant, ces charges accrues sont partiellement contrebalancées par une baisse des charges dans d'autres postes, en particulier dans celui du développement économique.

Excédent / (Déficit)

Les excédents (déficits) de la province pour les huit derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

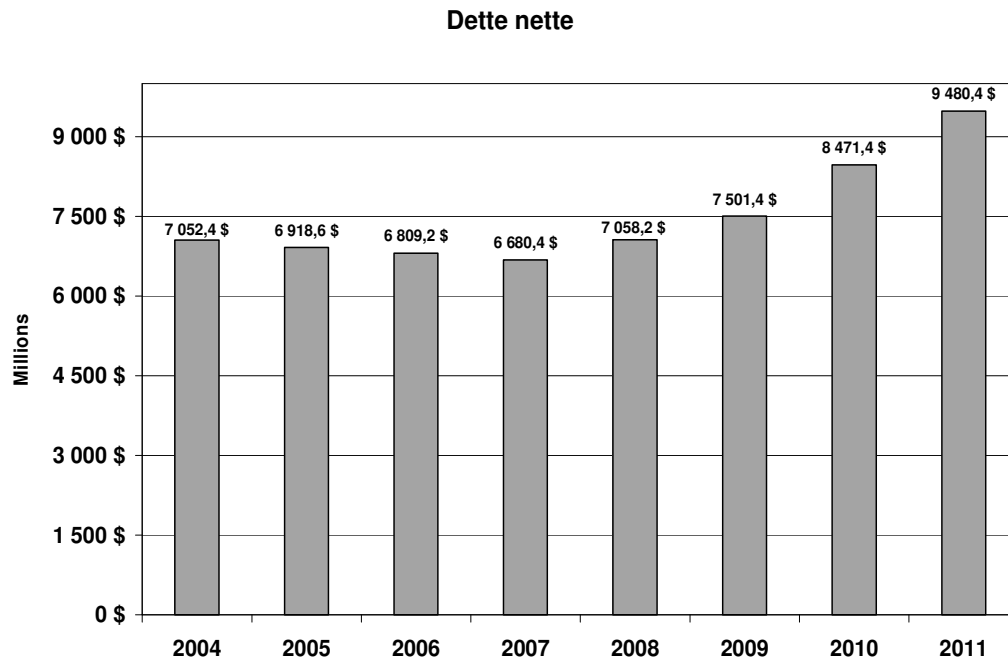
(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Excédent (déficit)	(182,0) \$	235,3 \$	241,1 \$	246,5 \$	112,1 \$	(175,9) \$	(722,3) \$	(633,0) \$

Le déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'établit à 633,0 millions de dollars. Le déficit en 2011 a été inférieur au déficit prévu de 748,8 millions de dollars. La croissance des recettes liée à un raffermissement de l'économie, à des redressements favorables sur exercices antérieurs du gouvernement fédéral et à des recettes supérieures au chapitre de la taxe à la consommation et des ressources naturelles a contrebalancé l'augmentation des charges par rapport aux sommes budgétées.

Dettes nettes

La dette nette s'est accrue de 1,0 milliard de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2011. Les dépenses en immobilisations plus élevées que d'habitude, les baisses d'impôt consenties et la pression des coûts continue sur les programmes de santé et les programmes sociaux, conjuguées aux effets persistants du ralentissement économique, ont contribué à l'accroissement de la dette nette. Le diagramme qui suit rend compte de la dette nette telle qu'elle a été établie après redressements à la fin de chacune des huit dernières années.



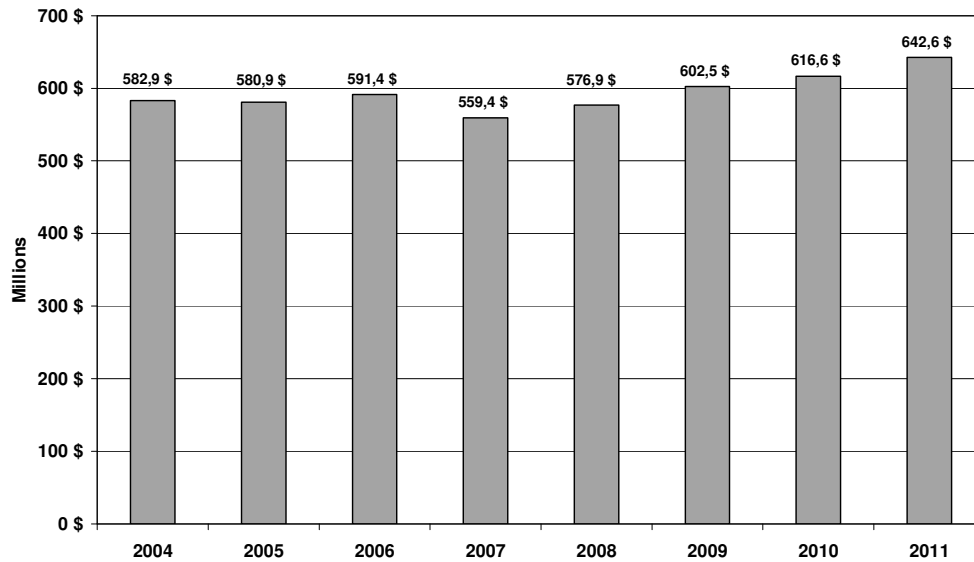
	(millions)							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dettes nettes	7 052,4 \$	6 918,6 \$	6 809,2 \$	6 680,4 \$	7 058,2 \$	7 501,4 \$	8 471,4 \$	9 480,4 \$

La dette nette a augmenté de 2 428,0 millions de dollars au cours de cette période de huit ans.

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 642,6 millions de dollars. Ce montant constitue une augmentation de 26 millions par rapport au coût de 2010. Cette hausse du coût total résulte en partie de l'augmentation des emprunts, laquelle a été partiellement contrebalancée par l'appréciation du dollar canadien.

Coût du service de la dette publique



	(millions)							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Coût du service de la dette publique	582,9 \$	580,9 \$	591,4 \$	559,4 \$	576,9 \$	602,5 \$	616,6 \$	642,6 \$

Résultats conformément à *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

L'objectif énoncé de la loi est l'obtention de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées. La période financière actuelle a commencé le 1^{er} avril 2007 et s'est terminée le 31 mars 2011. Durant l'exercice, le gouvernement a dégagé un déficit de 770,6 millions de dollars aux fins de l'équilibre du budget, soit un déficit cumulatif de 1 693,4 millions de dollars pour la période financière. Dans ses budgets de 2010 et de 2011, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi ne seront pas atteints. Au cours de son mandat, le gouvernement actuel proposera de nouvelles dispositions législatives en matière d'équilibre budgétaire.

Excédent / (déficit) conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

	(millions)				
	2008	2009	2010	2011	Cumulatif
Excédent / (déficit) – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	86,7 \$	(192,3) \$	(817,2) \$	(770,6) \$	(1 693,4) \$

ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Elles concernent d'abord les recettes, puis les charges. Dans cette analyse, des comparaisons sont établies entre les résultats réels pour l'exercice 2011 et ce qui était prévu au budget 2011 ou les résultats réels de l'exercice 2010.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2011 et les montants réels de 2011

Prévisions budgétaires et montants réels de 2011 (millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 192,3	3 404,9	212,6	6,7
Licences et permis	127,6	134,4	6,8	5,4
Redevances	83,6	87,5	3,9	4,6
Revenus de placement	214,1	218,5	4,4	2,1
Autres recettes provinciales	501,7	508,6	6,9	1,4
Gains du fonds d'amortissement	229,3	223,5	(5,8)	(2,5)
Recettes totales provinciale	4 348,6	4 577,4	228,8	5,3
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 661,0	1 661,8	0,8	0,0
Subventions inconditionnelles	843,9	833,5	(10,4)	(1,2)
Subventions conditionnelles	464,4	424,0	(40,4)	(8,7)
Recettes totales fédérale	2 969,3	2 919,3	(50,0)	(1,7)
Recettes totales	7 317,9	7 496,7	178,8	2,4

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent les prévisions budgétaires de 212,6 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- L'impôt sur le revenu des corporations a enregistré un gain de 70,3 millions de dollars, en raison essentiellement de la récupération de paiements insuffisants au cours de l'année d'imposition 2009 et à la reprise de l'économie;
- La taxe de vente harmonisée a connu une augmentation de 42,9 millions de dollars, surtout en raison de paiements plus élevés que prévu au cours de l'exercice à la faveur de la reprise de l'économie et de redressements favorables sur exercices antérieurs;
- La taxe sur le tabac s'est accrue de 25,0 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation du volume de ventes et d'un règlement sur la taxe ponctuelle;
- L'impôt sur le revenu des particuliers a été supérieur de 22,0 millions de dollars, en raison de la récupération de paiements insuffisants au cours de l'année d'imposition 2009;
- La taxe sur les minéraux métalliques a fait un bond de 18,2 millions de dollars, en raison de l'augmentation du prix du zinc sur les marchés internationaux et du report de la fermeture de mines;
- La taxe sur le capital des corporations financières est supérieure de 9,9 millions de dollars, en raison d'un accroissement du capital des principales banques;
- La taxe sur l'essence et les carburants a augmenté de 8,0 millions, en raison de ventes d'essence plus élevées;
- La taxe sur le capital des grandes sociétés s'est caractérisée par une augmentation de 7,2 millions de dollars, en raison des recettes liées aux redressements favorables sur exercices antérieurs.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles ont accusé une baisse de 10,4 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées en raison d'une modification des estimations du gouvernement fédéral à l'égard du Transfert canadien en matière de santé.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont diminué de 40,4 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées principalement en raison d'un moins grand nombre de projets économiques soumis aux fins de financement par le gouvernement fédéral. Cette baisse a été partiellement contre balancée par les fonds non planifiés qui ont été consentis par le gouvernement fédéral, dans le cadre du programme fédéral-provincial d'aide financière en cas de catastrophe, pour faire face aux coûts liés aux inondations qui ont frappé la province.

Comparaison des montants réels de 2010 et de 2011

Comparaison des montants réels de 2010 et de 2011 (millions \$)				
Élément	Montants réels 2010	Montants réels 2011	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 263,7	3 404,9	141,2	4,3
Licences et permis	129,0	134,4	5,4	4,2
Redevances	62,3	87,5	25,2	40,5
Revenus de placement	(9,2)	218,5	227,7	2 483,5
Autres recettes provinciales	484,7	508,6	23,9	4,9
Gains du fonds d'amortissement	216,4	223,5	7,1	3,3
Recettes totales provinciale	4 146,9	4 577,4	430,5	10,4
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 689,4	1 661,8	(27,6)	(1,6)
Subventions inconditionnelles	803,4	833,5	30,1	3,7
Subventions conditionnelles	408,2	424,0	15,8	3,9
Recettes totales fédérale	2 901,0	2 919,3	18,3	0,6
Recettes totales	7 047,9	7 496,7	448,8	6,4

Taxes et impôts

Les taxes et impôts ont augmenté de 141,2 millions au cours de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe de vente harmonisée a été supérieure de 120,8 millions de dollars grâce essentiellement à une économie plus forte;
- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des corporations se sont accrues de 57,3 millions de dollars en raison de la reprise de l'économie et de redressements favorables sur exercices antérieurs;
- Les recettes liées à la taxe sur le tabac ont augmenté de 19,1 millions de dollars, surtout en raison d'un règlement sur la taxe ponctuel et de l'augmentation du volume de ventes;
- L'impôt foncier provincial a augmenté de 14,9 millions de dollars en raison de l'augmentation de l'assiette fiscale et de la fin du dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie et du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière en 2010;
- La taxe sur l'essence et les carburants a enregistré une augmentation de 10,9 millions en raison de ventes d'essence plus élevées;
- L'impôt sur le revenu des particuliers a fléchi de 81,4 millions de dollars, principalement en raison des modifications fiscales et des redressements affectés aux exercices antérieurs.

Redevances

Les recettes liées aux redevances sont supérieures de 25,2 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent. Les redevances versées par les producteurs forestiers ont augmenté de 17,6 millions de dollars grâce à une récolte abondante. De même, les redevances versées par les mines se sont accrues de 7,6 millions de dollars à la suite d'une augmentation de la production de potasse.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont augmenté de 227,7 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice financier précédent, surtout en raison des résultats de la CFENB. La CFENB a enregistré une perte de 212,2 millions de dollars en 2010 à cause en grande partie de la dépréciation de la centrale de Dalhousie d'Énergie NB. La CFENB a déclaré un revenu net positif de 10,8 millions de dollars pour l'exercice 2011.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales se sont accrues de 23,9 millions de dollars par rapport à celles de 2010. Cette source de recettes reflète un nombre important de comptes de recettes dans l'ensemble du gouvernement et des organismes. Les principales augmentations ont été enregistrées dans les recettes au titre des loteries et jeux qui ont fait un bond de 6,5 millions de dollars, les recouvrements en hausse de 2,3 millions de dollars au ministère de la Santé et les recettes liées à des projets de districts scolaires qui ont augmenté de 2,5 millions de dollars au ministère de l'Éducation.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont fléchi de 27,6 millions de dollars en raison de l'atténuation des disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et la moyenne nationale.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles sont en hausse de 30,1 millions de dollars, surtout en raison des augmentations établies par voie législative du financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 15,8 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, surtout en raison de l'octroi de 22,7 millions de dollars par le gouvernement fédéral dans le cadre d'aide financière en cas de catastrophe liée aux inondations qui ont frappé la province.

CHARGES**Comparaison du budget 2011 et des charges réelles**

Budget 2011 et charges réelles				
(en millions de dollars)				
Poste	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
Éducation et formation	1 656,8	1 655,1	(1,7)	(0,1)
Santé	2 661,1	2 687,2	26,1	1,0
Développement social	1 048,3	1 080,8	32,5	3,1
Services de protection	204,2	250,6	46,4	22,7
Développement économique	387,7	328,4	(59,3)	(15,3)
Travail et emploi	148,7	141,7	(7,0)	(4,7)
Ressources	212,2	215,1	2,9	1,4
Transports	397,2	402,7	5,5	1,4
Gouvernement central	716,1	725,5	9,4	1,3
Service de la dette publique	634,4	642,6	8,2	1,3
Charges totales	8 066,7	8 129,7	63,0	0,8

Les montants dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation ont été inférieures de 1,7 millions de dollars aux sommes budgétées principalement pour les raisons suivantes :

- Une diminution des dépenses de la part ou au nom des districts scolaires en raison de la restriction des dépenses au cours de l'exercice;
- Une diminution des charges au titre du Programme d'aide financière aux étudiants, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, qui s'explique principalement par les frais d'intérêts inférieurs aux sommes budgétées et la diminution de la participation aux programmes de réduction de la dette des étudiants.

Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges de retraite et des dépenses en immobilisations.

Santé

Les charges en santé ont été de 26,1 millions de dollars, plus élevées que les prévisions budgétaires, principalement pour les raisons suivantes :

- Une hausse des coûts du régime d'assurance-maladie, attribuable au recrutement de médecins supplémentaires, à la croissance et aux pressions non-capitalisées aux exercices précédents;
- Une croissance plus forte que prévu au titre du Plan de médicaments sur ordonnance.

Développement social

Les charges de développement social ont augmenté de 32,5 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges accrues au titre du Programme de sécurité du revenu, qui résultent de l'augmentation du nombre de cas d'aide sociale et du rétablissement du Programme d'aide pour l'énergie domestique;
- Des charges plus élevées au titre du Programme de soins de longue durée, en raison de l'augmentation des coûts liés aux services de soins à domicile et en installations résidentielles.

Services de protection

Les charges des services de protection ont dépassé de 46,4 millions de dollars les charges prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique, en raison des coûts consécutifs aux inondations et ondes de tempête survenues en décembre 2010;
- Une augmentation des charges au titre du programme des services aux tribunaux du ministère de la Justice et de la Consommation, surtout en raison de l'amélioration de l'accès aux programmes de services de justice à la famille;
- Une augmentation des charges de dotation aux provisions pour pertes.

Développement économique

Les charges de développement économique ont été inférieures de 59,3 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges plus faibles au titre du Programme d'aide stratégique d'Entreprises Nouveau-Brunswick en raison d'un certain nombre de projets qui ne se sont pas déroulés comme prévu au cours de l'exercice financier 2011;
- Des charges moindres au titre de la Société de développement régional en raison du report d'un certain nombre de projets en vertu du programme fédéral d'infrastructure Fonds Chantiers Canada. Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges, au titre des Programmes de projets de développement et d'opérations, relatives à un nombre supplémentaire de projets.

Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi ont été inférieures de 7,0 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées. Cette situation s'explique par une baisse des dépenses au titre de l'entente sur le développement du marché du travail et de l'entente relative au marché du travail compte tenu de la diminution du financement fédéral prévu, et par des charges inférieures aux prévisions budgétaires relativement aux divers programmes de développement de l'emploi.

Ressources

Les charges dans le secteur des ressources ont été supérieures de 2,9 millions par rapport aux sommes budgétées, principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, attribuable à une plus forte participation aux programmes de l'agence, notamment au Programme d'amélioration énergétique des habitations existantes;

- Des charges accrues du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, qui s'expliquent par l'octroi de fonds supplémentaires du fédéral en vertu des programmes dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale-territoriale en agriculture.

Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par ce qui suit :

- Une diminution des charges au titre du Programme d'aide stratégique du ministère des Pêches, étant donné qu'aucun prêt à des conditions de faveur n'a été approuvé;
- Une baisse des charges de dotation aux provisions pour pertes.

Transports

Les charges dans les transports ont dépassé de 5,5 millions de dollars les sommes prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre du Programme d'entretien d'hiver en raison des coûts consécutifs à un hiver prolongé et rude;
- Les coûts associés à l'acquisition du pont du port de Saint John;
- Une augmentation des charges d'amortissement.

Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par une baisse des charges au titre de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, compte tenu du fait que les paiements des réfections dans le cadre des partenariats public-privé sont reconnus en tant qu'investissements dans les immobilisations corporelles.

Gouvernement central

Les dépenses du Gouvernement central étaient de 9,4 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées, principalement en raison d'une augmentation de la charge des provisions pour pertes. Cette augmentation était partiellement compensée par la diminution des dépenses dans plusieurs autres domaines.

Service de la dette publique

Les charges relatives au service de la dette publique ont été supérieures de 8,2 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, en raison de charges d'intérêts découlant du moment des emprunts. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'appréciation du dollar canadien et d'autres facteurs.

Comparaison des charges réelles en 2010 et en 2011

Charges réelles en 2010 et en 2011				
(en millions de dollars)				
Poste	Montants réels 2010	Montants réels 2011	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 621,7	1 655,1	33,4	2,1
Santé	2 587,9	2 687,2	99,3	3,8
Développement social	984,4	1 080,8	96,4	9,8
Services de protection	209,5	250,6	41,1	19,6
Développement économique	343,7	328,4	(15,3)	(4,4)
Travail et emploi	141,5	141,7	0,2	0,1
Ressources	205,8	215,1	9,3	4,5
Transports	381,4	402,7	21,3	5,6
Gouvernement central	677,7	725,5	47,8	7,1
Service de la dette publique	616,6	642,6	26,0	4,2
Charges totales	7 770,2	8 129,7	359,5	4,6

Les montants dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation ont été supérieures de 33,4 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre des investissements supplémentaires et liées aux salaires dans le secteur de l'éducation, de la maternelle à la 12^e année;
- Une augmentation des charges au titre du Programme des affaires postsecondaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, attribuable à une contribution provinciale à l'entente sur les programmes d'appui aux langues officielles en rapport avec l'éducation postsecondaire;
- Une augmentation des charges au titre du Programme d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, en raison de charges d'intérêt accrues.

Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par ce qui suit :

- Une baisse des charges de dotation aux provisions pour pertes;
- Une baisse des charges de retraite en raison d'un rendement de l'investissement plus élevé;
- Une baisse des charges au titre du Programme d'entretien différé des universités sous la responsabilité de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Santé

Les charges en santé ont dépassé de 99,3 millions de dollars celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges accrues au titre du Programme d'assurance-maladie, découlant du recrutement de médecins supplémentaires, de la croissance et de la hausse de la rémunération;
- Des charges plus élevées au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, qui sont attribuables à une augmentation du nombre d'ordonnances par bénéficiaire;
- Des charges plus élevées dans les régies régionales de la santé, relativement aux salaires, aux coûts de l'énergie, aux fournitures médicales et aux médicaments.

Développement social

Les charges de développement social ont été supérieures de 96,4 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, ce qui s'explique principalement par les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre des Services offerts en foyers de soins, qui s'explique surtout par l'augmentation de tarifs journaliers liée aux règlements de convention collective conclus avec certains groupes de négociation;
- Un accroissement des charges au titre du Programme de soins de longue durée, due principalement à l'octroi de fonds supplémentaires relativement au personnel des services de soutien à domicile, aux bénéficiaires du soutien aux personnes ayant un handicap et aux établissements résidentiels pour adultes;
- Une hausse des charges au titre du Programme de sécurité du revenu, attribuable au nombre plus élevé de cas d'aide sociale et des coûts supplémentaires associés à l'élimination du Programme d'aide temporaire en janvier 2010;
- Une augmentation des charges au titre des Services de logement, qui s'explique par la prestation de mesures de stimulation économique et au prolongement de l'Initiative en matière de logements abordables.

Services de protection

Les charges des services de protection ont été supérieures de 41,1 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges accrues au titre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique, attribuables aux coûts consécutifs aux inondations et ondes de tempête survenues en décembre 2010;
- Des charges plus élevées de dotation aux provisions pour pertes.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une diminution des charges relatives au ministère de la Justice et de la Consommation compte tenu des paiements de salaire additionnels versés aux juges de la Cour provinciale en 2010 à la suite d'une décision de la Cour d'appel.

Développement économique

Les charges de développement économique ont été inférieures de 15,3 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, ce qui s'explique surtout par des charges plus faibles de dotation aux provisions pour pertes. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par une augmentation des charges au titre du Programme de projets et d'opérations de la Société de développement régional, et ce, en rapport avec un nombre de projets supplémentaires en 2011.

Ressources

Les charges dans le secteur des ressources ont été supérieures de 9,3 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, attribuable à une plus forte participation aux programmes offerts par l'agence, notamment au Programme d'amélioration énergétique des habitations existantes;
- Des charges accrues du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, qui s'expliquent par l'octroi de fonds supplémentaires du gouvernement fédéral en vertu de programmes dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale-territoriale en agriculture.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse des charges de dotation aux provisions pour pertes.

Transports

Les charges dans les transports ont dépassé de 21,3 millions celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des charges au titre du Programme d'entretien d'hiver en raison des coûts consécutifs à un hiver prolongé et rude;
- Les coûts associés à l'acquisition du pont du port de Saint John;
- Une augmentation des charges d'amortissement.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont été supérieures de 47,8 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Les coûts associés à l'établissement de l'Agence de services internes du Nouveau-Brunswick, lesquels ont essentiellement trait aux salaires du personnel ayant été muté d'autres ministères;
- Une augmentation des charges de dotation aux provisions pour pertes;
- Une augmentation des charges de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, découlant surtout de l'élection provinciale de 2010.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une diminution des charges de retraite liée à un rendement des investissements plus élevé.

Service de la dette publique

Les charges relatives au service de la dette publique ont été supérieures de 26,0 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, en raison d'une hausse des charges d'intérêt liée à un accroissement des emprunts. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'appréciation du dollar canadien.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans l'état des finances de la province en suivant les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'aide de l'information fournie dans les états financiers de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des huit derniers exercices (de 2004 à 2011) sont évaluées selon les critères de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité établis par l'ICCA et utilisés par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

De plus, la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* contient des mesures visant à améliorer la transparence financière et l'obligation de rendre compte. L'objectif déclaré de cette loi est l'atteinte de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées et une réduction du rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives. Dans ses budgets de 2010 et de 2011, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la *Loi* pour l'actuelle période de quatre années (2008 à 2011) ne seraient pas atteints. Le gouvernement le réitère dans le budget de 2012 en mentionnant que le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera un processus pluriannuel. Un certain nombre de provinces ont suspendu ou modifié leurs législations sur l'équilibre budgétaire et la réduction de l'endettement en raison du ralentissement économique mondial. Le gouvernement actuel présentera de nouvelles dispositions législatives en matière de budget équilibré au cours de son mandat.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- Les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- Les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- Les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- Les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- Les développements pris en compte dans les livres de la province parce qu'ils touchent des organismes tels qu'Énergie NB;
- Les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus.

Durabilité

L'ICCA définit la durabilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement pourra s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités. Pour les besoins de la présente analyse, la durabilité est mesurée selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

La dette nette par rapport au PIB :

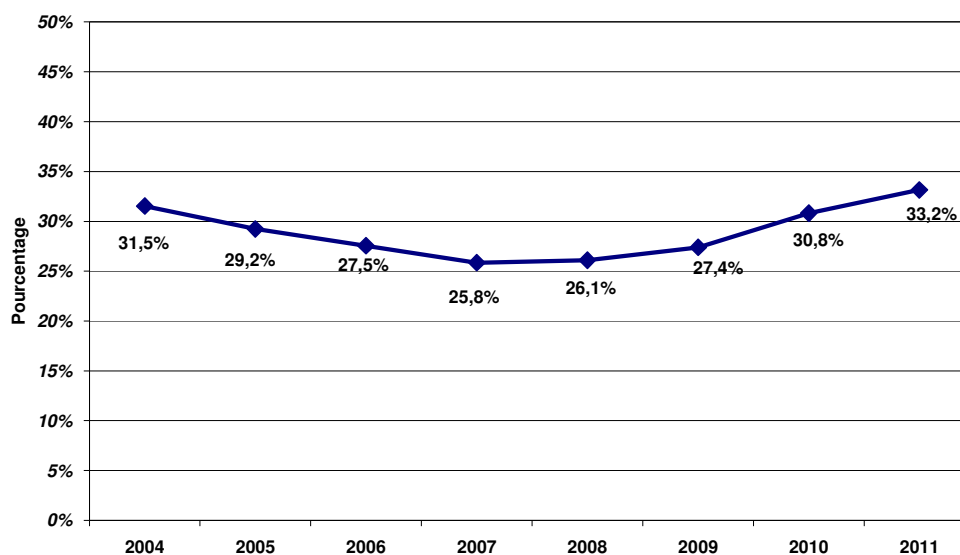
La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le

rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la durabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la durabilité financière du gouvernement provincial.

Au cours des huit dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmentés pour passer de 31,5 % à 33,2 %. Le graphique qui suit montre une amélioration (réduction) continue du rapport entre la dette nette et le PIB de 2004 à 2007 et de modestes augmentations du rapport en 2008 et en 2009 liées à l'achèvement de la route transcanadienne et au début du ralentissement économique. En 2010 et 2011, ce rapport a connu une hausse en raison des dépenses en immobilisations plus élevées que d'habitude, des baisses d'impôt consenties et de la pression des coûts continue sur les programmes de santé et les programmes sociaux, conjuguées aux effets du ralentissement économique.

Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives doit s'améliorer. Cela signifie que le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2007. Cet objectif de la *Loi* n'a pas été réalisé. Dans ses budgets de 2010 et de 2011, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la *Loi* ne seraient pas atteints. Un certain nombre de provinces ont suspendu ou modifié leurs législations sur l'équilibre budgétaire et la réduction de l'endettement en raison du ralentissement économique mondial.

Rapport entre la dette nette et le PIB

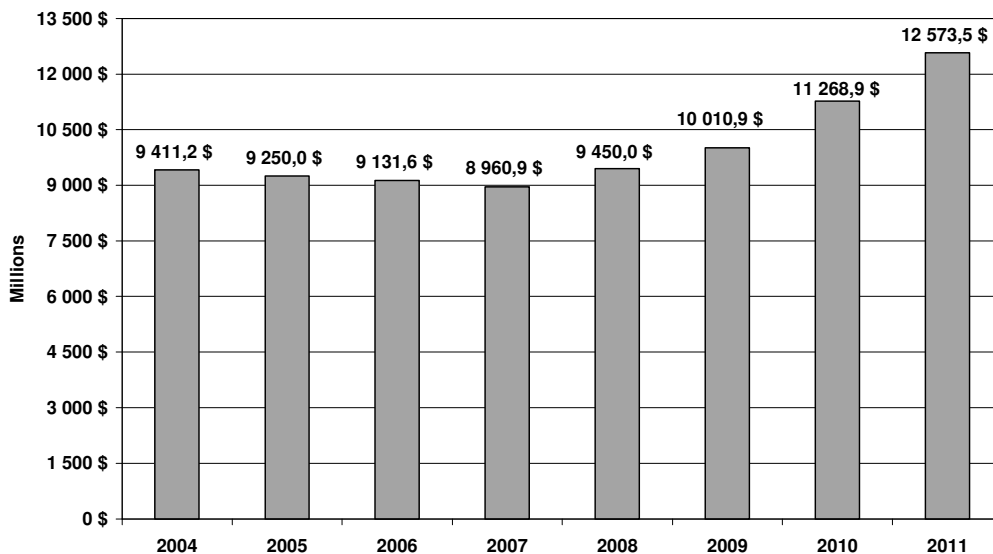


Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	7 052,4	22 366	31,5%
2005	6 918,6	23 672	29,2%
2006	6 809,2	24 716	27,5%
2007	6 680,4	25 847	25,8%
2008	7 058,2	27 044	26,1%
2009	7 501,4	27 376	27,4%
2010	8 471,4	27 497	30,8%
2011	9 480,4	28 597	33,2%

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Le niveau de la dette nette par habitant est à la hausse depuis quelques années en raison de l'achèvement de la route transcanadienne et de l'effet du ralentissement économique. En 2010 et 2011, ce rapport a connu une hausse en raison des dépenses en immobilisations plus élevées que d'habitude, des baisses d'impôt consenties et de la pression des coûts continue sur les programmes de santé et les programmes sociaux, conjuguées aux effets du ralentissement économique.

Dette nette par habitant



Dette nette par habitant			
Exercice terminé en	Dette nette	Population	Dette nette par habitant
	(millions \$)	(Juillet 1)	(\$)
2004	7 052,4	749 369	9 411,2
2005	6 918,6	747 960	9 250,0
2006	6 809,2	745 674	9 131,6
2007	6 680,4	745 515	8 960,9
2008	7 058,2	746 902	9 450,0
2009	7 501,4	749 324	10 010,9
2010	8 471,4	751 755	11 268,9
2011	9 480,4	753 998	12 573,5

Flexibilité

Selon la définition de l'ICCA, la flexibilité s'entend de la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. Pour les besoins de la présente analyse, la flexibilité est mesurée ainsi :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

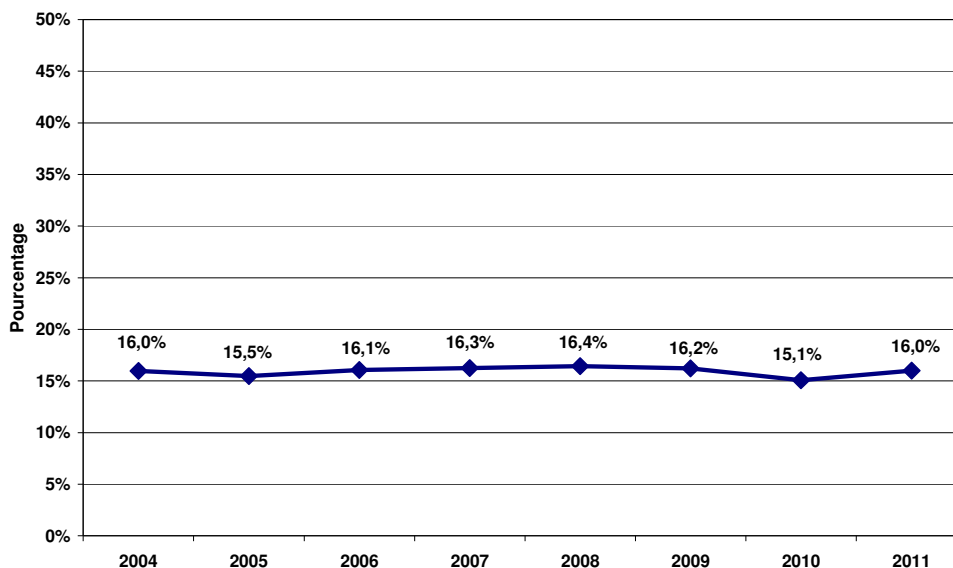
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries et les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes qui ont une incidence sur les livres de la province (p. ex. : Énergie NB);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB a été relativement stable au cours de la période de huit ans allant de 2004 à 2011, mais a diminué pour atteindre 15,1 % en 2010. Le ralentissement économique, la baisse des impôts et l'importante perte nette subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) ont contribué à cette diminution. En 2011, à la faveur du redressement des recettes fiscales et d'un retour à un bénéfice net de la CNBEFC, le rapport est revenu à son niveau normal.

Recette de provenance interne par rapport au PIB



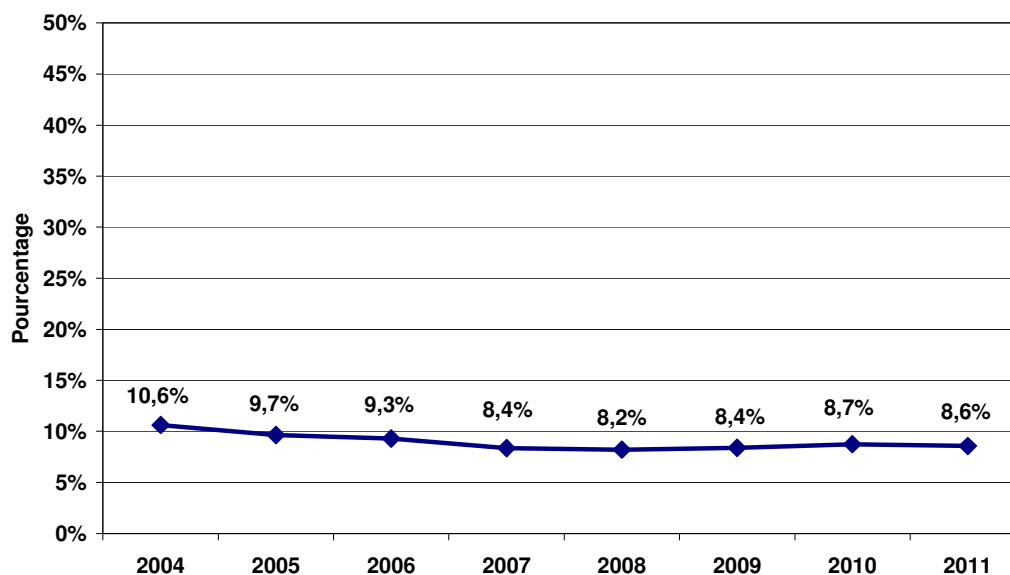
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	3 569,1	22 366	16,0%
2005	3 664,2	23 672	15,5%
2006	3 970,0	24 716	16,1%
2007	4 201,7	25 847	16,3%
2008	4 444,1	27 044	16,4%
2009	4 439,4	27 376	16,2%
2010	4 146,9	27 497	15,1%
2011	4 577,4	28 597	16,0%

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes a baissé de façon constante au cours de la période de 2004 à 2008, ce qui a réduit le fardeau financier global pesant sur le budget provincial. Une diminution de ce rapport montre que les coûts du service de la dette accaparent une part moins grande des recettes provinciales, situation qui met à la disposition de la province plus de ressources financières pour fournir les programmes et les services essentiels ou pour réduire les impôts. Au cours des trois dernières années, le rapport a légèrement augmenté, ce qui représente en partie l'emprunt accru relatif aux investissements dans les immobilisations plus élevés que la normale, aux réductions d'impôt et à la tension continue des coûts pour les programmes sociaux et de la santé combinés aux répercussions du ralentissement économique. Ce rapport demeure bien en deçà de celui de 10,6 % établi en 2004.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	582,9	5 487,0	10,6%
2005	580,9	6 019,0	9,7%
2006	591,4	6 362,9	9,3%
2007	559,4	6 689,1	8,4%
2008	576,9	7 021,8	8,2%
2009	602,5	7 166,1	8,4%
2010	616,6	7 047,9	8,7%
2011	642,6	7 496,7	8,6%

Vulnérabilité

L'ICCA définit la vulnérabilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employé et autres parties. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

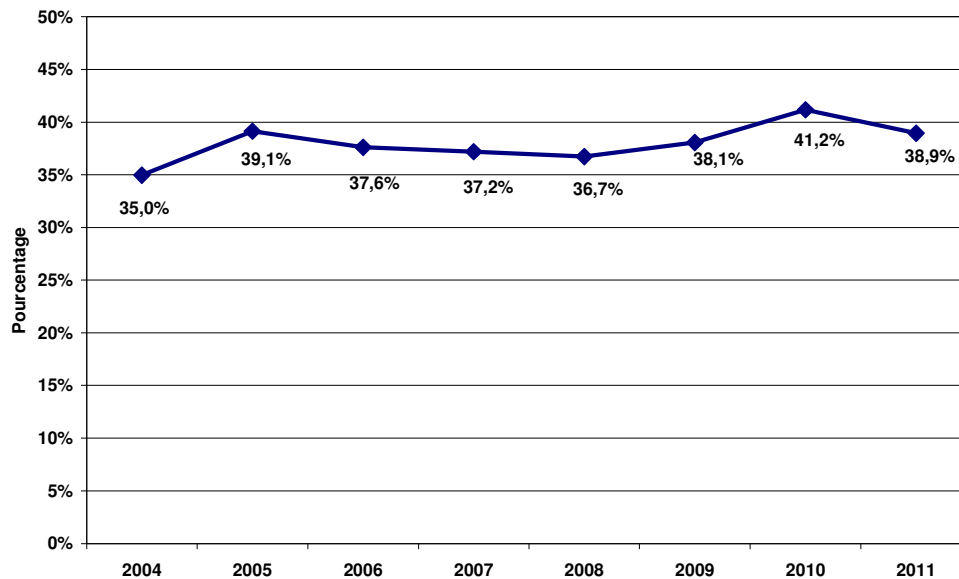
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière aussi bien que le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux en vertu du programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux. Les deux facteurs peuvent contribuer à des variations du niveau des transferts d'un exercice à l'autre. Par le passé, des redressements relatifs aux estimations d'exercices antérieurs des transferts au titre de la péréquation et des programmes sociaux ont eu des répercussions marquées sur cette mesure d'un exercice à l'autre.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

Les transferts fédéraux en tant que proportion des recettes totales ont diminué chaque année au cours de la période de 2005 à 2008 puis ont augmenté en 2009 et en 2010, avant de diminuer de nouveau en 2011. Au cours de l'exercice 2010, les recettes de provenance interne ont fléchi en raison des effets du ralentissement économique et de l'importante perte nette subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Parallèlement, les fonds de stimulation économique octroyés par le gouvernement fédéral ont alimenté la croissance des recettes de provenance fédérale. En 2011, les recettes de provenance interne ont effectué une remontée alors que les recettes de provenance fédérale sont demeurées stables.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	1 917,9	5 487,0	35,0%
2005	2 354,8	6 019,0	39,1%
2006	2 392,9	6 362,9	37,6%
2007	2 487,4	6 689,1	37,2%
2008	2 577,7	7 021,8	36,7%
2009	2 726,7	7 166,1	38,1%
2010	2 901,0	7 047,9	41,2%
2011	2 919,3	7 496,7	38,9%

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la province du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Bureau du vérificateur général
C.P. 758
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5B4

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

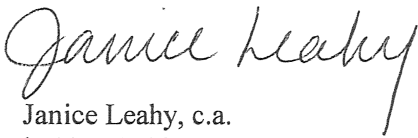
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'exigé par l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués d'une manière cohérente avec celles de l'exercice précédent à l'exception de ce qui est décrit dans la note 18 aux états financiers.

La note 3 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 3 donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des renseignements qu'il est requis par les articles 6 et 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'inclure dans les comptes publics.

La vérificatrice générale adjointe,

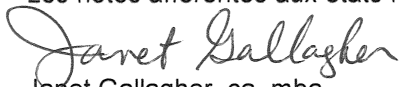


Janice Leahy, c.a.
le 12 août 2011

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2011

		(millions)	
Tableau		2011	2010
	ACTIF FINANCIER		
2	Comptes débiteurs et avances	439,8 \$	427,2 \$
3	Taxes et impôts à recevoir	1 100,8	1 050,2
4	Stocks pour la revente	1,7	9,3
5	Prêts	589,4	509,1
6	Placements	<u>(54,4)</u>	<u>(174,6)</u>
	Actif financier total	<u>2 077,3</u>	<u>1 821,2</u>
	PASSIF		
1	Emprunts à court terme moins encaisse	113,8	532,9
7	Comptes créditeurs et charges constatées	2 379,3	2 218,6
8	Provision pour pertes	165,3	95,5
	Gains de change non matérialisés	62,7	71,9
9	Recettes reportées	469,5	428,7
10	Dépôts détenus en fiducie	125,5	98,7
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	841,3	765,5
	Excédent au titre des régimes de retraite (note 13)	<u>(219,9)</u>	<u>(196,6)</u>
		<u>3 937,5</u>	<u>4 015,2</u>
	Dette consolidée (note 11)	16 623,9	14 687,3
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(4 662,3)</u>	<u>(4 217,0)</u>
	Dette consolidée pour fins provinciales	11 961,6	10 470,3
	Moins : Placements du fonds d'amortissement	<u>4 341,4</u>	<u>4 192,9</u>
		<u>7 620,2</u>	<u>6 277,4</u>
	Passif total	<u>11 557,7</u>	<u>10 292,6</u>
	DETTE NETTE	<u>(9 480,4)</u>	<u>(8 471,4)</u>
	ACTIF NON FINANCIER		
	Immobilisations corporelles (note 8)	7 241,7	6 706,0
	Contributions reportées afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>(983,0)</u>	<u>(925,6)</u>
	Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	6 258,7	5 780,4
12	Stocks de fournitures	59,7	62,9
13	Frais payés d'avance et reportés	199,8	188,4
	Actif non financier total	<u>6 518,2</u>	<u>6 031,7</u>
	DÉFICIT ACCUMULÉ	<u>(2 962,2) \$</u>	<u>(2 439,7) \$</u>
	Passif éventuel - voir note 14		
	Engagements - voir note 15		

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.


Janet Gallagher, ca, mba
Contrôleure

ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Tableau		(millions)		
		2011 Budget	2011 Montants réels	2010 Montants réels
RECETTES				
	Provenance provinciale			
14	Taxes et impôts	3 192,3 \$	3 404,9 \$	3 263,7 \$
15	Licences et permis	127,6	134,4	129,0
16	Redevances	83,6	87,5	62,3
17	Revenus de placements	214,1	218,5	(9,2)
18	Autres recettes provinciales	501,7	508,6	484,7
	Gains du fonds d'amortissement	229,3	223,5	216,4
		<u>4 348,6</u>	<u>4 577,4</u>	<u>4 146,9</u>
	Provenance fédérale			
	Paiements de péréquation fiscale	1 661,0	1 661,8	1 689,4
19	Subventions inconditionnelles	843,9	833,5	803,4
20	Subventions conditionnelles	464,4	424,0	408,2
		<u>2 969,3</u>	<u>2 919,3</u>	<u>2 901,0</u>
		<u>7 317,9</u>	<u>7 496,7</u>	<u>7 047,9</u>
CHARGES				
21	Éducation et formation	1 656,8	1 655,1	1 621,7
22	Santé	2 661,1	2 687,2	2 587,9
23	Développement social	1 048,3	1 080,8	984,4
24	Services de protection	204,2	250,6	209,5
25	Développement économique	387,7	328,4	343,7
26	Développement de l'emploi et travail	148,7	141,7	141,5
27	Ressources	212,2	215,1	205,8
28	Transports	397,2	402,7	381,4
29	Gouvernement central	716,1	725,5	677,7
	Service de la dette publique (note 12)	634,4	642,6	616,6
		<u>8 066,7</u>	<u>8 129,7</u>	<u>7 770,2</u>
DÉFICIT ANNUEL		<u>(748,8) \$</u>	<u>(633,0) \$</u>	<u>(722,3) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit	(633,0) \$	(722,3) \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	5,5	5,7
Charges liées aux opérations de change	(25,1)	(20,0)
Augmentation de la provision pour pertes	106,9	92,7
Amortissement des immobilisations corporelles	306,0	293,7
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	4,7	0,5
Perte de valeur d'actif	3,7	---
Amortissement des contributions reportées	(37,1)	(35,0)
Gains du fonds d'amortissement	(223,5)	(216,4)
Pertes sur règlements des opérations de change	7,0	4,9
(Augmentation) Diminution de l'excédent au titre des régimes de retraite (note 13)	(23,3)	13,6
Augmentation des recettes reportées	40,8	31,1
(Augmentation) diminution du fonds de roulement	97,2	(100,5)
Fonds nets provenant des activités de fonctionnement	<u>(370,2)</u>	<u>(652,0)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Augmentation) diminution des placements, prêts et avances	(217,4)	117,8
Rajustement hors caisse - Autres éléments du résultat global des entreprises publiques	110,5	4,9
Fonds nets consacrés aux activités d'investissement	<u>(106,9)</u>	<u>122,7</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(850,0)	(570,7)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	94,5	103,1
Fonds nets consacrés aux opérations en capital	<u>(755,5)</u>	<u>(467,6)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	2 660,2	1 841,7
Achat de débentures de CFENB	(694,1)	(548,8)
Élimination des débentures détenues par le N-B Immigrant Investor Fund	(24,8)	---
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	231,0	343,7
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	75,8	(20,4)
Versements au fonds d'amortissement	(156,0)	(160,3)
Dette consolidée échue	(440,4)	(922,7)
Fonds nets provenant des activités de financement	<u>1 651,7</u>	<u>533,2</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS DURANT L'EXERCICE	419,1	(463,7)
SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	(532,9)	(69,2)
SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(113,8) \$</u>	<u>(532,9) \$</u>
RÉPARTITION DES FONDS		
Emprunts à court terme moins encaisse	<u>(113,8) \$</u>	<u>(532,9) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011**

	2011 Budget	(millions) 2011 Montants réels	2010 Montants réels
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 18)	(8 353,1) \$	(8 471,4) \$	(7 501,4) \$
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Déficit annuel	(748,8)	(633,0)	(722,3)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises publiques	---	110,5	4,9
Acquisition d'immobilisations corporelles	(800,4)	(850,0)	(570,7)
Amortissement des immobilisations corporelles	306,7	306,0	293,7
Amortissement des contributions reportées	(34,2)	(37,1)	(35,0)
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	---	4,7	0,5
Pertes de valeur d'actif	---	3,7	---
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	66,7	94,5	103,1
Changement net dans les stocks de fournitures	---	3,2	(11,1)
Changement net dans les charges payées d'avance	---	(11,5)	(33,1)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(1 210,0)	(1 009,0)	(970,0)
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(9 563,1) \$	(9 480,4) \$	(8 471,4) \$

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011**

	2011 Budget	(millions) 2011 Montants réels	2010 Montants réels
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 18)	(2 441,9) \$	(2 439,7) \$	(1 722,3) \$
Déficit annuel	(748,8)	(633,0)	(722,3)
Autre éléments du résultat étendu	---	110,5	4,9
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	(3 190,7) \$	(2 962,2) \$	(2 439,7) \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers sont préparés en conformité avec les normes comptables du secteur public canadien.

b) Conventions comptables particulières

Comptabilité d'exercice

Les charges sont inscrites pour tous les biens et les services reçus ou consommés pendant l'exercice.

Les recettes et les recouvrements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des recettes provenant du Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977)* et de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui sont comptabilisées selon l'information fournie par le gouvernement fédéral et redressées au cours des années subséquentes.

Les recettes en intérêts relativement aux prêts en cours de la province sont enregistrées au moment où les intérêts sont gagnés. Les catégories principales de prêts en cours sont les suivantes : aide financière aux étudiants, développement économique, développement de l'agriculture et des pêches.

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir mais non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent au titre des charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants sont inscrits dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 12 afférente aux états financiers présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011**

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement aucun produit ni service en retour.

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers de la province à titre de charges ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent dans la mesure où le transfert est autorisé et que les conditions d'admissibilité ont été respectées. Tous les transferts dus le 31 mars 2011 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

Fonds en fiducie du gouvernement fédéral disponibles mais non reconnus

De temps à autre, le gouvernement fédéral a créé des fonds en fiducie pour une période précise dans chaque province, dans le but de disposer de sommes d'argent destinées à chaque province pour des dépenses dans des priorités communes au plan national. Au départ, l'emploi de ces fonds devait s'échelonner sur plusieurs périodes dans chaque province, selon ce qui convenait le mieux par rapport aux plans stratégiques provinciaux. Au 31 mars, le fonds en fiducie que voici existe au Nouveau-Brunswick, assorti des soldes disponibles et du calendrier de prélèvement approuvé par le Conseil de gestion.

Fonds en fiducie	Montant disponible au <u>31 mars 2011</u>	(millions)	
		<u>2012</u>	<u>2013</u>
Fonds de recrutement de policiers	<u>4,6 \$</u>	<u>2,3 \$</u>	<u>2,3 \$</u>

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant. La note 5 afférente aux états financiers présente de l'information additionnelle concernant la valeur marchande des placements à court terme.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2011

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

Provisions

Des provisions ont été établies pour les prêts, les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsqu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année. Quant aux provisions pour perte, il s'agit d'une estimation qui correspond à la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi sur le développement économique* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des antécédents et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût brut. Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et amorties au revenu selon le même taux que l'élément d'actif connexe.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées utiles estimatives et les seuils établissant les montants minimums pour l'inscription à l'actif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2011

Contrats routiers - partenariat public-privé

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB), le gouvernement provincial conclut des contrats avec des organismes indépendants pour effectuer des travaux de réfection et d'entretien sur des portions désignées du réseau routier de la province. Les contrats prévoient les montants des paiements annuels déterminés au début des contrats pour l'entretien et la réfection (amélioration des immobilisations) des routes.

Les modalités des ententes prévoient des paiements annuels à date fixe qui correspondent au délai d'exécution des travaux d'amélioration des immobilisations. Les paiements faits aux entrepreneurs sont justifiés de la façon suivante :

- comme charges payées d'avance lorsque les travaux de réfection devraient être terminés après que le paiement a été effectué;
- comme charges constatées lorsque les travaux de réfection devraient être faits avant que le paiement ait été effectué;
- comme acquisition d'immobilisations corporelles au cours de l'année que les travaux de réfection devraient être terminés.

L'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations commence dans l'année où les travaux de réfection devraient être effectués. Ceci ne représente pas nécessairement le moment où les entrepreneurs terminent les travaux. Par conséquent, il existe une incertitude de mesure relative au moment de la charge d'amortissement et de l'allocation des paiements concernant les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les charges constatées.

Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

Le gouvernement provincial verse des indemnisations aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom du gouvernement provincial, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La dette d'indemnisation des travailleurs, qui s'établissait à 132,7 millions de dollars au 31 mars 2011 (133,9 millions de dollars au 31 mars 2010) est calculée par l'actuaire et fait partie du passif des avantages sociaux des employés. Chaque ministère verse annuellement des indemnisations, qui figurent en tant que dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnisations effectivement versées, se chiffre à une réduction de 1,2 millions de dollars pour l'année financière de 2011 (contre une augmentation de 1,7 millions de dollars en 2010) et ce crédit figure sous la rubrique du Gouvernement général.

Fonds en fiducie administrés par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre le gouvernement provincial et sont décrits dans la note 17.

Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

Les débentures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 11 afférente aux états financiers comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2011

Conversion des devises étrangères et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient le plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie une diversité de techniques et d'instruments financiers pour gérer le risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et l'achat de titres libellés en devises étrangères, qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2011, l'encours de la dette de la province libellée en dollars américains s'élevait à 850,0 millions de dollars et à 300,0 millions de francs suisses. De ce total, un montant de 650,0 millions de dollars américains et 300,0 millions de francs suisses ont été couverts, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine.

Le risque-devise de la province s'élevait à 1,6 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2011 aurait entraîné une variation de 1,2 millions de dollars du capital de la dette à long terme à des fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,1 million de dollars de la portion des intérêts du service de la dette publique.

Le risque-devise net s'élève à 0,5 % lorsque les avoirs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains sont appliqués en réduction du portefeuille total de titres d'emprunt à des fins provinciales.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*. La *Loi* prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement d'une dette consolidée soit à l'échéance, soit par rachat avant l'échéance. En général, des rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis moins les primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1^{er} octobre 2004 et de la CFENB, après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

	Fonds Consolidé	CFENB	Total
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 192,9	364,1 \$	4 557,0 \$
Gains du fonds d'amortissement	223,5	8,4	231,9
Versements	156,0	42,2	198,2
Montant versé pour le remboursement de la dette	<u>(231,0)</u>	<u>(21,6)</u>	<u>(252,6)</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>4 341,4 \$</u>	<u>393,1 \$</u>	<u>4 734,5 \$</u>

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

L'incertitude de mesure

L'incertitude de mesure s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve, par exemple, dans :

- la détermination de la provision pour moins-value sur les investissements;
- l'établissement d'une provision pour créances douteuses et de provisions pour pertes;
- la détermination des avantages sociaux futurs des employés;
- la détermination de la dette d'indemnisation des travailleurs et de la charge connexe;
- l'allocation des paiements relevant des ententes de partenariat public-privé pour l'entretien des routes entre les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles;
- le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles; et
- la détermination des taux d'amortissement et des valeurs résiduelles des immobilisations corporelles.

c) Entité comptable provinciale

Les présents états financiers englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les organismes, les commissions et les sociétés énumérés ci-dessous.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

d) Méthodes de consolidation

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, à l'exception des conventions relatives aux immobilisations corporelles, qui sont différentes de celles employées à l'échelle provinciale. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Community College
Agence des services internes du Nouveau- Brunswick	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Algonquin Golf Limited	Recycle Nouveau-Brunswick
Algonquin Properties Limited	Réseau de santé Horizon
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	Réseau de santé Vitalité
Atlantic Education International Inc.	Services Nouveau-Brunswick
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Société de développement régional
FacilicorpNB Ltée.	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	Société de Kings Landing
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	Société de l'inclusion économique et sociale
Fonds en fiducie pour l'environnement	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Forest Protection Limited	Société de voirie du Nouveau-Brunswick

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 7 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations publiques. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Groupe d'Énergie NB; Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Conseil consultatif sur la condition de la femme	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Gestion provinciale Ltée
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	Musée du Nouveau-Brunswick
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Strait Crossing Finance Inc.

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes. En sus, les redressements suivants ont été appliqués aux montants prévus au budget pour les modifications comptables ayant trait aux transferts d'impôt et aux frais de gestion des titulaires de permis de la Couronne et pour laisser apparaître la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick comme un autre organisme gouvernemental. Augmentation des recettes de 70,5 millions de dollars (redevances sur le bois 28,7 millions, impôts 27,8 millions, recettes associées aux jeux de hasard 14,0 millions). Augmentation des charges de 70,5 millions de dollars (ressources 28,7 millions, gouvernement central 26,2 millions, Développement social 15,6 millions). Ces modifications sont décrites à la note 18 afférente à ces états financiers.

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

NOTE 3 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ

Le gouvernement provincial est tenu, en vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, de faire rapport chaque année, sous réserve des dispositions des articles 3 et 4 de la Loi, de la différence entre les recettes et les charges de l'année financière à laquelle se rapportent les comptes publics ainsi que de la différence cumulative entre les recettes et les charges de la période financière en cours. Le 31 mars 2011 marque la fin de la période financière courante de quatre ans. La période financière précédente avait été d'une durée de trois ans et avait pris fin le 31 mars 2007.

L'article 3 de la Loi stipule qu'aux fins du budget équilibré, tout changement de politiques comptables s'applique éventuellement à partir du premier jour de l'année financière au cours de laquelle le changement est réalisé et ne porte atteinte à aucune année financière précédente.

L'article 4(1) de la Loi stipule que tout changement fait dans les derniers quinze mois d'une période financière ou après la fin d'une période financière relativement aux prévisions officielles par le gouvernement du Canada concernant les montants à verser à la province en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale ne doit pas être pris en considération.

L'article 4(2) de la Loi stipule que tout changement fait relativement aux premières prévisions officielles par le gouvernement du Canada concernant les montants à verser à la province en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

et le Nouveau-Brunswick ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale pour la dernière année financière d'une période financière ne doit pas être pris en considération.

L'excédent (ou le déficit) selon la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* pour chacune des années de la période financière ayant pris fin le 31 mars 2011 s'établit comme suit :

	(millions)			
	<u>2008</u> <u>Montant</u> <u>réels</u>	<u>2009</u> <u>Montant</u> <u>réels</u>	<u>2010</u> <u>Montant</u> <u>réels</u>	<u>2011</u> <u>Montant</u> <u>réels</u>
Recettes	6 962,3 \$	7 112,8 \$	6 989,9 \$	7 496,7 \$
Ajustements selon le paragraphe 4(1) de la <i>Loi</i>	---	---	(79,3)	(93,0)
Ajustements selon le paragraphe 4(2) de la <i>Loi</i>	---	---	---	(44,6)
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	6 962,3	7 112,8	6 910,6	7 359,1
Charges	<u>6 875,6</u>	<u>7 305,1</u>	<u>7 727,8</u>	<u>8 129,7</u>
Excédent (déficit) pour l'année	86,7	(192,3)	(817,2)	(770,6)
Excédent (déficit) cumulatif au début de l'année	---	86,7	(105,6)	(922,8)
Excédent (déficit) cumulatif à la fin de l'année	<u>86,7 \$</u>	<u>(105,6) \$</u>	<u>(922,8) \$</u>	<u>(1 693,4) \$</u>

Le gouvernement provincial est tenu, en vertu de la Loi, de faire état chaque année du rapport entre la dette nette et le PIB pour l'année financière à laquelle se rapportent les comptes publics et de la différence entre ce rapport et le rapport entre la dette nette et le PIB à la fin de la période financière précédente.

Le tableau suivant présente les différences entre le ratio de la période financière se terminant le 31 mars 2007 et l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 :

	(millions)		
	<u>2007</u>	<u>2011</u>	<u>Différence</u>
Dette nette	6 680,4 \$	9 480,4 \$	
PIB (31 décembre)	25 847,0 \$	28 597,0 \$	
Rapport entre la dette nette et le PIB	25,8%	33,2%	augmentation de 7,4 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 4 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2011, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 115,3 millions de dollars (115,9 millions de dollars en 2010). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

Compte de financement de la SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relève de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté dans le cas des futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les charges pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	2010 Excédent accumulé	(millions)			
		2011		Excédent accumulé	
		Recettes	Charges		
Compte d'aide à la recherche médicale	3,0	\$ 0,1	\$ 0,7	\$ 2,4	\$
Compte d'aide aux services de police municipaux	2,8	1,7	1,2	3,3	
Compte de financement de la SCHL	53,7	11,7	13,6	51,8	
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4	
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	0,1	
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	0,5	2,8	3,3	---	
Compte des bibliothèques	0,3	0,4	0,2	0,5	
Compte en Fiducie pour les archives	0,1	---	---	0,1	
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	---	0,4	0,3	0,1	
Compte pour les services aux victimes	2,1	1,7	2,4	1,4	
Comptes autonomes des districts scolaires	16,3	23,9	22,7	17,5	
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---	
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,3	0,3	---	
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	1,1	---	---	1,1	
Fonds destiné à l'empoisonnement	0,9	0,3	0,3	0,9	
Fonds du service d'urgence NB 911	8,5	5,8	4,3	10,0	
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---	
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---	
Fonds en fiducie pour l'environnement	8,4	9,0	8,3	9,1	
Fonds en fiducie pour la faune	1,2	1,1	1,2	1,1	
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,2	1,3	1,2	1,3	
Fonds pour la gestion des biens fonciers	11,0	1,7	2,7	10,0	
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	---	0,5	0,5	---	
Lieux patrimoniaux	0,1	---	---	0,1	
Parcs Provinciaux	---	0,1	---	0,1	
Prés du Grand Lac	0,1	---	---	0,1	
Produits de la Criminalité provinciale	1,1	0,1	0,8	0,4	
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,4	2,2	1,6	3,0	
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,1	0,1	---	
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2	
Projets internationaux	0,1	1,5	1,5	0,1	
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,2	---	---	0,2	
Sport scolaire pour les communautés actives	0,1	0,4	0,5	---	
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---	
	<u>115,9</u>	<u>\$ 68,6</u>	<u>\$ 69,2</u>	<u>\$ 115,3</u>	<u>\$</u>

NOTE 5 PLACEMENTS À COURT TERME

Au 31 mars 2011, la juste valeur des placements à court terme différait très peu de leur valeur comptable. Les placements à court terme sont principalement composés d'acceptations bancaires et dépôts à terme.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 6 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 557,4 millions de dollars (1 394,2 millions de dollars en 2010). Ce montant comprend le capital de 841,3 millions de dollars (765,5 millions de dollars en 2010) et les intérêts de 716,1 millions de dollars (628,7 millions de dollars en 2010).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2011-2012	88,6 \$
2012-2013	87,7
2013-2014	87,0
2014-2015	86,5
2015-2016	86,5

NOTE 7 ENTREPRISES PUBLIQUES

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises publiques qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 afférente aux états financiers, ainsi que les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-11
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-10
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	31-03-11
Groupe d'Énergie NB	31-03-11
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	31-03-11

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	<u>Alcools</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>					
Espèces et quasi-espèces	1,5 \$	1,0 \$	0,3 \$	2,3 \$	5,1 \$
Débiteurs	3,4	3,9	526,1	---	533,4
Charges payées d'avance	0,4	---	---	---	0,4
Stocks	22,5	---	---	---	22,5
Placements	---	0,8	246,5	1,6	248,9
Charges reportées	0,3	---	---	---	0,3
Immobilisations	9,3	---	---	0,3	9,6
Effets à recevoir à long terme	---	725,5	4 015,3	---	4 740,8
Actif total	<u>37,4 \$</u>	<u>731,2 \$</u>	<u>4 788,2 \$</u>	<u>4,2 \$</u>	<u>5 561,0 \$</u>
<u>Passif</u>					
Créditeurs	15,5 \$	3,9 \$	484,2 \$	0,8 \$	504,4 \$
Autre passif à long terme	---	---	135,0	---	135,0
Dette à long terme	---	726,3	4 667,3	---	5 393,6
Fonds d'amortissement	---	---	(393,1)	---	(393,1)
Passif total	<u>15,5</u>	<u>730,2</u>	<u>4 893,4</u>	<u>0,8</u>	<u>5 639,9</u>
<u>Capitaux propres</u>					
Bénéfices non répartis	21,9	1,0	(117,9)	3,4	(91,6)
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	12,7	---	12,7
Capitaux propres	<u>21,9</u>	<u>1,0</u>	<u>(105,2)</u>	<u>3,4</u>	<u>(78,9)</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>37,4 \$</u>	<u>731,2 \$</u>	<u>4 788,2 \$</u>	<u>4,2 \$</u>	<u>5 561,0 \$</u>
<u>Bénéfice net</u>					
Recettes	414,8 \$	32,2 \$	343,9 \$	12,3 \$	803,2 \$
Charges	(255,4)	(0,9)	(333,1)	(5,2)	(594,6)
Intérêts et frais connexes	---	(31,3)	---	---	(31,3)
Bénéfice net	<u>159,4 \$</u>	<u>---</u>	<u>10,8 \$</u>	<u>7,1 \$</u>	<u>177,3 \$</u>

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus en utilisant les conventions comptables appropriées, compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2011

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation.

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendantes financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

La CFENB comptabilise les résultats financiers du Groupe d'Énergie NB suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les 246,5 millions de dollars figurant comme un investissement au bilan de la Corporation sont égal au montant du capital-actions du Groupe d'Énergie NB plus tous les gains enregistrés par le Groupe depuis le 30 septembre 2004. Le revenu net du Groupe d'Énergie NB figure comme un bénéfice à l'état des résultats et de l'excédent (déficit) de la CFENB. Les plus-values latentes et moins-values latentes intra-groupe sont éliminées.

Le résultat net de la CFENB a été réduit de 31,7 millions de dollars au titre des plus-values latentes intra-groupe liées aux dépenses reportées conformément à la méthode comptable de réglementation des taux utilisée par le Groupe d'Énergie NB. En outre, l'« autre résultat global » de la CFENB a été augmenté de 32,6 millions de dollars à titre de rajustement pour tenir compte de la variation des plus-values latentes résultant de la reconnaissance par le Groupe d'Énergie NB de l'actif qui consiste en « des paiements spéciaux futurs en remplacement d'impôts sur le revenu – autre résultat global ». La méthode précise d'inscription des coûts utilisée par le Groupe d'Énergie NB est décrite dans la *Loi sur l'électricité*.

Le montant de 4 015,3 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe d'Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 4 662,3 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans l'état de la situation financière en réduction de la dette consolidée.

Groupe d'Énergie NB

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1^{er} octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe d'Énergie NB) qui ont entrepris leurs activités à cette date.

Le groupe d'Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe d'Énergie NB au 31 mars 2011 montrent un bénéfice net de 67 millions de dollars, les recettes totalisant 1 616 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 5 632 millions de dollars. De ce

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

montant, 3 773 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 5 326 millions de dollars, dont 3 967 millions de dollars sont des dettes à long terme et 550 millions de dollars venant à échéance au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise pas le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres du domaine public, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiqués dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2011, comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments –293,0 millions de dollars, ponts et routes – 203,4 millions de dollars, traversiers – 66,1 millions de dollars; et systèmes de gestion des eaux - 33,1 million de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)							2010	
	2011								
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Durée de vie utile estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50		
Coûts									
Coûts au début de l'exercice	329,8 \$	2 894,1 \$	659,9 \$	51,1 \$	288,8 \$	6 701,2 \$	34,4 \$	10 959,3 \$	10 405,3 \$
Acquisitions	12,0	368,8	38,2	45,5	18,0	342,7	24,8	850,0	570,7
Cessions	(1,2)	(3,2)	(6,3)	---	(61,7)	---	---	(72,4)	(16,7)
Pertes de valeur	---	(3,7)	---	---	---	---	---	(3,7)	---
Coûts à la fin de l'exercice	<u>340,6</u>	<u>3 256,0</u>	<u>691,8</u>	<u>96,6</u>	<u>245,1</u>	<u>7 043,9</u>	<u>59,2</u>	<u>11 733,2</u>	<u>10 959,3</u>
Amortissement cumulé									
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 336,8	497,7	6,5	196,4	2 214,1	1,8	4 253,3	3 975,8
Charge d'amortissement	---	76,2	37,7	0,8	17,5	173,2	0,6	306,0	293,7
Cessions	---	---	(6,3)	---	(61,5)	---	---	(67,8)	(16,2)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	<u>---</u>	<u>1 413,0</u>	<u>529,1</u>	<u>7,3</u>	<u>152,4</u>	<u>2 387,3</u>	<u>2,4</u>	<u>4 491,5</u>	<u>4 253,3</u>
Valeur comptable nette	<u>340,6 \$</u>	<u>1 843,0 \$</u>	<u>162,7 \$</u>	<u>89,3 \$</u>	<u>92,7 \$</u>	<u>4 656,6 \$</u>	<u>56,8 \$</u>	<u>7 241,7 \$</u>	<u>6 706,0 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 9 CONTRIBUTIONS REPORTÉES AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les contributions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et amorties sur la durée utile de l'élément d'actif correspondant. L'amortissement des contributions afférents aux immobilisations corporelles figure en tant que recettes dans l'état des résultats. Les contributions reportées afférents aux immobilisations corporelles représentent la portion non amortie de ces fonds reçus. La variation du solde des contributions reportées afférents aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice est la suivante :

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde au début de l'exercice	925,6 \$	857,5 \$
Contributions reçues	94,5	103,1
Sommes amorties aux recettes au cours de l'exercice	<u>(37,1)</u>	<u>(35,0)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>983,0 \$</u>	<u>925,6 \$</u>

NOTE 10 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province*

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	(millions)			
	Solde	Emprunts	Emprunts	Solde
	2010	autorisés	effectués	2011
		au cours	au cours	
		de	de	
		l'exercice	l'exercice	
<i>Loi sur les emprunts de 2009</i>	878,6 \$	---	878,6 \$	---
<i>Loi sur les emprunts de 2010</i>	---	1 600,0	877,2	<u>722,8</u>
	<u>878,6 \$</u>	<u>1 600,0</u>	<u>1 755,8 \$</u>	<u>722,8 \$</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, les dettes temporaires maximales de la province s'établissent à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2011, les emprunts à court terme de la province moins l'encaisse s'élevaient à 113,8 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2010, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 730,1 millions de dollars. La province garantit ces emprunts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 11 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Année d'échéance	Écart des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dette consolidée totale	Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick	Dette consolidée aux fins provinciales
2011-2012	5,8-10,1	1 458,5 \$ CAN	1 458,5 \$	(550,0) \$	908,5 \$
2012-2013	7,6	200,0 \$ US	194,4	(97,2)	97,2
	4,5-9,5	1 128,3 \$ CAN	1 128,3	(325,0)	803,3
			<u>1 322,7</u>	<u>(422,2)</u>	<u>900,5</u>
2013-2014	6,8	200,0 \$ US	194,4	(97,2)	97,2
	3,4-8,5	1 099,4 \$ CAN	1 099,4	(220,0)	879,4
			<u>1 293,8</u>	<u>(317,2)</u>	<u>976,6</u>
2014-2015	4,5	550,0 \$ CAN	550,0	---	550,0
2015-2016	0,0-8,8	724,8 \$ CAN	724,8	(400,0)	324,8
2016-2017 et après	2,9	300,0 CHF	321,4	---	321,4
	5,2-9,8	900,0 \$ US	974,4	(242,9)	731,5
	4,4-6,8	10 003,1 \$ CAN	10 003,1	(2 730,0)	7 273,1
			<u>11 298,9</u>	<u>(2 972,9)</u>	<u>8 326,0</u>
Dette consolidée total			16 648,7	(4 662,3)	11 986,4
Moins: Dette émise au New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.			24,8	---	24,8
Dette consolidée avant placements du fonds d'amortissement			16 623,9	(4 662,3)	11 961,6
Moins: Placements du fonds d'amortissement			4 734,5	(393,1)	4 341,4
Dette consolidée impayée			<u>11 889,4 \$</u>	<u>(4 269,2) \$</u>	<u>7 620,2 \$</u>

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2011, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 4 341,4 millions de dollars (4 192,9 millions de dollars en 2010). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débetures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces investissements pour l'entité provinciale au 31 mars 2011 était de 2 417,6 millions de dollars (2 387,8 millions de dollars en 2010).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 7 afférente aux états financiers précise les dettes à long terme des entreprises publiques.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

<u>Année d'échéance</u>	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>(millions)</u> <u>2011</u>	
		<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2015-2016	300,0 CHF	321,4 \$ CAN	321,4
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	584,7
2020-2021	50,0 \$ US	48,9 \$ CAN	48,9
2022-2023	100,0 \$ US	97,8 \$ CAN	97,8
			<u>1 052,8 \$</u>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle.

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2011-2012	172,9 \$
2012-2013	163,1
2013-2014	143,1
2014-2015	137,5
2015-2016	127,9

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 12 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 476,3 millions de dollars (520,7 millions de dollars en 2010) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Intérêts	856,1 \$	813,3 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	50,2	51,7
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	4,6	2,0
Charges liées aux opérations de change	(25,1)	(20,0)
Amortissement des escomptes et des primes	5,5	5,7
Autres frais	1,9	9,4
	<u>893,2</u>	<u>862,1</u>
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(250,6)</u>	<u>(245,5)</u>
Service de la dette publique	642,6	616,6
Gains du fonds d'amortissement	<u>(223,5)</u>	<u>(216,4)</u>
	419,1	400,2
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	52,9	118,2
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	4,3	2,3
	<u>476,3</u> \$	<u>520,7</u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 13 RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics</i> (services publics)	1 ^{er} avril 2010
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> (enseignants)	1 ^{er} avril 2010
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 ^{er} avril 2010
<i>Loi sur la pension de retraite des députés</i> et <i>Loi sur la pension des députés</i> (députés)	1 ^{er} avril 2008
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SCFP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	31 décembre 2010
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	31 décembre 2010
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP (SCFP 2745)	31 décembre 2010
<i>Loi sur l'Ombudsman</i> (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée (retraite anticipée)	1 ^{er} avril 2009

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés*, de la *Loi sur l'Ombudsman* et de la retraite anticipée.

Les charges et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé, plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	5,00 %	6,50 %	Cotisations correspondant à 148,2 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations Non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Écoles – manœuvres	5,50 %	7,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	2,75% par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	6,17 %	6,17 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	2,00 %
H – CES	6,035 %	7,46 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Prestations</u>				<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>. Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service. Les prestations de base des députés correspondent à 4,5 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions, jusqu'à concurrence de l'indemnité de la dernière année. Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés Les participants au régime versent le moindre du montant établi en vertu du Régime de pension de retraite des députés ou du montant maximum déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations à compter de 60 ans lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service. Une allocation supplémentaire est payable à 55 ans, pourvu que la personne compte au moins 8 sessions de service. Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. L'allocation supplémentaire correspond à 125 % de la pension de base des députés. Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						
MGAP	Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension						

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

b) Dette au titre des régimes de retraite

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et le régime à temps partiel, un régime à cotisations déterminées. L'obligation du gouvernement provincial en rapport avec ces régimes est limitée à ses cotisations annuelles à ceux-ci.

La part du gouvernement provincial relativement à l'excédent des régimes de pension à prestations déterminées s'élève à 219,9 millions de dollars (196,6 millions de dollars en 2010). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables utilisant la méthode de répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne des renseignements au sujet des participants aux régimes.

La valeur des prestations acquises dans tous les régimes de pension à prestations déterminées dépasse la valeur de l'actif, ce qui entraîne une provision actuarielle au titre des régimes de retraite de 508,7 millions de dollars. Cependant le calcul de cette provision comprend les estimations des futurs événements et des valeurs marchandes de l'actif qui peuvent être volatiles. Les effets des gains et des pertes actuariels sur les valeurs marchandes et la provision actuarielle, de même que les effets des changements d'hypothèse sont amortis sur les futures années. Des gains et des pertes actuariels non amortis de 728,6 millions de dollars réduisent la provision actuarielle.

c) Données récapitulatives sur les régimes de retraite

L'obligation découlant des régimes de retraite, les rajustements non amortis, les charges de retraite et la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et le montant réel des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Données récapitulatives sur les régimes
de retraite

	(millions)											2010		
	2011											Total	Total	
Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total	
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	3 867,0 \$	4 126,3 \$	42,8 \$	54,7 \$	16,2 \$	253,9 \$	55,8 \$	---	---	---	---	153,5 \$	8 570,2 \$	8 642,5 \$
Pertes (gains) actuarielles	(32,3)	(11,2)	1,9	---	---	11,9	3,4	---	---	---	---	17,5	(8,8)	(405,4)
Prestations constituées	112,5	78,4	2,0	2,3	---	8,1	1,9	---	---	---	---	---	205,2	198,3
Intérêts	270,3	287,2	2,8	3,7	1,1	18,3	4,1	---	---	---	---	8,3	595,8	577,5
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	3,5	4,9	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	8,4	7,7
Versements de prestations	(193,4)	(247,2)	(1,0)	(3,4)	(1,1)	(13,5)	(1,9)	---	---	---	---	(13,6)	(475,1)	(450,4)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4 027,6	4 238,4	48,5	57,3	16,2	278,7	63,3	---	---	---	---	165,7	8 895,7	8 570,2
Actif du régime au début de l'exercice	3 632,1	3 720,1	27,4	---	10,7	235,6	51,4	---	25,8	---	---	---	7 703,1	6 512,4
Gains (pertes) actuariels	108,4	114,7	0,9	---	0,2	2,4	---	---	---	---	---	---	226,6	799,6
Rendement de l'actif du régime	257,2	262,2	1,9	---	0,7	16,3	3,6	---	---	---	---	---	541,9	458,4
Cotisations de l'employeur	117,5	135,4	---	---	---	8,2	1,9	---	---	---	---	---	263,0	260,4
Cotisations des employés	57,0	48,5	0,4	---	---	3,7	0,9	---	---	---	---	---	110,5	106,1
Versements de prestations	(193,4)	(247,2)	(1,0)	---	(1,1)	(13,5)	(1,9)	---	---	---	---	---	(458,1)	(433,8)
Actif du régime à la fin de l'exercice	3 978,8	4 033,7	29,6	---	10,5	252,7	55,9	---	25,8	---	---	---	8 387,0	7 703,1
Provision (excédent) actuariel au titre du régime de retraite	48,8	204,7	18,9	57,3	5,7	26,0	7,4	---	(25,8)	---	---	165,7	508,7	867,1
Rajustements non amortis														
Solde d'ouverture	(350,2)	(658,9)	(1,3)	(4,2)	---	(38,2)	(10,9)	---	---	---	---	---	(1 063,7)	(2 355,8)
Nouveaux rajustements	140,7	125,9	(1,0)	---	0,2	(9,5)	(3,4)	---	---	---	---	(17,5)	235,4	1 205,0
Amortissement	34,0	40,5	0,1	0,6	(0,2)	5,6	1,6	---	---	---	---	17,5	99,7	87,1
Solde de clôture des rajustements non amortis	(175,5)	(492,5)	(2,2)	(3,6)	---	(42,1)	(12,7)	---	---	---	---	---	(728,6)	(1 063,7)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Données récapitulatives sur les régimes de retraite (suite)

	(millions)												2010	
	2011													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manoeuv.	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Ajustement d'évaluation														
Solde d'ouverture	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	15,5
Variation	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	(15,5)
Solde de clôture	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Obligation ou (excédent) total découlant du régime de retraite	<u>(126,7) \$</u>	<u>(287,8) \$</u>	<u>16,7 \$</u>	<u>53,7 \$</u>	<u>5,7 \$</u>	<u>(16,1) \$</u>	<u>(5,3) \$</u>	<u>---</u>	<u>(25,8) \$</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>165,7 \$</u>	<u>(219,9) \$</u>	<u>(196,6) \$</u>
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	46,5	34,6	1,6	1,8	---	4,4	1,0	0,2	13,2	25,4	8,7	---	137,4	131,6
Intérêts	12,1	25,0	0,9	3,7	0,4	2,0	0,5	---	---	---	---	8,3	52,9	118,2
Amortissement des rajustements	34,0	40,5	0,1	0,6	(0,2)	5,6	1,6	---	---	---	---	17,5	99,7	87,1
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	(15,5)
Charges de retraite totales	92,6	100,1	2,6	6,1	0,2	12,0	3,1	0,2	13,2	25,4	8,7	25,8	290,0	321,4
Cotisations de l'employeur ¹	104,0	135,2	---	2,9	---	8,2	1,9	0,2	13,2	25,4	8,7	13,6	313,3	307,8
Variation de l'obligation découlant du régime de retraite	<u>(11,4) \$</u>	<u>(35,1) \$</u>	<u>2,6 \$</u>	<u>3,2 \$</u>	<u>0,2 \$</u>	<u>3,8 \$</u>	<u>1,2 \$</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>12,2 \$</u>	<u>(23,3) \$</u>	<u>13,6 \$</u>

¹ Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

² La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel.

Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

³ L'actif du régime H-SCFP correspond à des cotisations payées d'avance.

⁴ L'évaluation actuarielle la plus récente pour H-CES a été réalisée au 31 décembre 2009 et montrait un passif de 1 299,0 millions de dollars. Le passif prévu au 31 décembre 2010 était de 1 406,8 millions de dollars. Les actifs du régime au 31 décembre 2010 étaient de 1 141,3 millions de dollars, ce qui représente un déficit de 265,5 millions de dollars.

⁵ L'évaluation actuarielle la plus récente pour H-SCFP a été réalisée au 1^{er} janvier 2010 et montrait un passif de 622,4 millions de dollars. Le passif prévu au 31 décembre 2010 était de 658,0 millions de dollars. Les actifs du régime au 31 décembre 2010 étaient de 458,5 millions de dollars, ce qui représente un déficit de 199,5 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite est fondé sur des hypothèses actuarielles à long terme, sauf dans le cas du régime des députés pour lequel on utilise des hypothèses à court et à long terme. De plus, les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été redéfinies en raison du gel des salaires imposé à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
Services publics	7,12	2,50	2,30 à 2,40
Enseignants	7,12	2,50	2,20 à 2,40
Juges	7,12	2,50	2,30 à 2,40
Écoles – cadres	7,12	2,50	2,10
Écoles – manœuvres	6,96	2,50	2,00
SCFP 2745	6,96	2,50	2,00
Députés	6,86	2,50	2,40

Hypothèses relatives au salaire annuel et à l'augmentation de salaire (%) (exclus l'échelle de promotion)

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016+</u>
Services publics	0,0%	0,0%	2,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Enseignants	4,0%	1,0%	0,0%	0,0%	2,5%	3,0%
Juges	0,0%	0,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Écoles – cadres	0,0%	0,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Écoles – manœuvres	0,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
SCFP 2745	0,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Députés	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer les obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative des années de service restantes	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
Services publics	14	19 892	12 847	59 296 \$	19 747 \$
Enseignants	16	10 103	8 290	70 327	29 724
Juges	6	32	24	204 951	53 357
Écoles – cadres	---	s.o.	95	s.o.	11 931
Écoles – manœuvres	9	2 163	1 379	31 622	9 499
SCFP 2745	8	844	294	28 173	6 702
Députés	8				
Députés		55	91	85 000	30 961
Ministres		20	37	51 755	5 945

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Aussi, tous les ministres sont inclus comme député

NOTE 14 PASSIF ÉVENTUEL

a) Prêts garantis

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2011, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 141,2 millions de dollars (130,0 millions de dollars en 2010), dont 49,1 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans l'état de la situation financière de la province (39,9 millions de dollars en 2010).

	(millions)	
	Limite autorisée	Passif éventuel
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	7,2 \$	7,2 \$
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	2,6	2,6
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	0,8	0,8
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	6,2	6,2
<i>Loi sur le développement économique</i>	167,7	117,4
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	6,4	6,4
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,7	0,6
		141,2
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		49,1
		<u>92,1 \$</u>

b) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2011

municipalité qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2010, la dette impayée totale sous forme de débetures s'élevait à 730,1 millions de dollars (687,1 millions de dollars en 2009).

c) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des dépôts faits auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. La Société est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. Au 31 décembre 2010, les dépôts dans les caisses populaires et les *credit unions* se chiffraient au total à 3 247,9 millions de dollars (3 148,0 millions de dollars en 2009). De plus, la Société a garanti les pertes spécifiques jusqu'à 18,5 millions de dollars jusqu'en 2012.

d) Gestion provinciale Ltée

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement au gouvernement provincial et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel. Toute perte sur des emprunts garantis par GPL sera assumée par la province. Au 31 mars 2011, les garanties d'emprunt totales autorisées totalisaient 50,0 millions de dollars et une responsabilité éventuelle s'établissait à 47,0 millions de dollars. Une provision se rattachant à ces garanties a été incluse dans le tableau de la provision pour pertes dans ces états financiers.

e) Responsabilité environnementale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick assume la responsabilité d'un site d'exploitation minière. Le bien ne présente aucune menace imminente à l'environnement, ni à la santé, car elle est continuellement surveillée et gérée. Le gouvernement provincial détient actuellement un cautionnement en espèce de 3,2 millions de dollars pour la remise en état du site. Le coût estimé de la bonification complète du site s'élève à 9 millions de dollars. Aucune décision n'a été prise pour le moment quant à la bonification complète du site.

f) Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

g) Poursuites

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses poursuites judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 24,0 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires.

NOTE 15 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 483,9 millions de dollars (485,8 millions de dollars en 2010). Les paiements minimums annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2011-2012	96,3 \$
2012-2013	80,3
2013-2014	63,3
2014-2015	47,3
2015-2016	41,7

b) Foyers de soins

Le ministère du Développement social prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui comblent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2011, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 263,1 millions de dollars (206,9 millions de dollars en 2010). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 6,4 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2010), un montant compris dans le passif éventuel.

c) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 2 467,9 millions de dollars.

	<u>(millions)</u>
Entités du Fonds consolidé	250,8 \$
Autre entités du gouvernement	1 916,1
Entreprises du gouvernement	301,0

Les engagements et accords importants comprennent les suivants :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Entités du Fonds consolidé

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016+</u>	<u>Totals</u>
Finances						
Gestion de l'actif de divers fonds de pension et fonds en fiducie, ainsi que pour des questions fiscales	2,3 \$	---	---	---	---	2,3 \$
Services de gestion, commercialisation, Web et dotation en personnel	0,7	0,5	0,3	---	---	1,5
Ressources naturelles						
Diverses ententes dans le cadre de la gestion des ressources naturelles	4,7	2,8	0,3	0,3	2,0	10,1
Bureau des ressources humaines						
Contrat de services de formation	0,1	---	---	---	---	0,1
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes						
Construction, rénovation et réparation - Universités	0,6	---	---	---	---	0,6
Sécurité publique						
Projet de modernisation des véhicules à moteur	3,0	---	---	---	---	3,0
Développement social						
Construction et la réparation de logements sociaux	3,9	---	---	---	---	3,9
Approvisionnement et Services						
Acquisition et entretien d'immeubles provinciaux	114,2	3,9	---	---	---	118,1
Tourisme et Parcs						
Contrat de services de publicité, publication, logiciels et Web	5,9	4,4	1,1	---	---	11,4
Transports						
Réseau routiers national	54,2	4,5	---	---	---	58,7
Ponts permanents et routes	48,1	12,5	---	---	---	60,6
Remplacement des traversiers de Grand Manan et White Head	18,2	---	---	---	---	18,2
Initiative des routes rurales	1,5	0,1	---	---	---	1,6
Total partiel	257,4	28,7	1,7	0,3	2,0	290,1
Contributions en capital de sources extérieures	39,3	---	---	---	---	39,3
Total	218,1 \$	28,7 \$	1,7 \$	0,3 \$	2,0 \$	250,8 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Autre entités du gouvernement

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016+</u>	<u>Totals</u>
Ambulance N-B						
Gestion des services d'ambulance par l'intermédiaire de SMU NB	26,9 \$	26,9 \$	26,9 \$	26,9 \$	53,7 \$	161,3 \$
Société de voirie du Nouveau-Brunswick						
Entretien et réparation de la route entre Fredericton et Moncton	12,7	17,3	21,1	15,8	48,6	115,5
Entretien et réparation de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	20,8	21,3	21,8	22,2	286,3	372,4
Entretien et réparation de la porte d'entrée de la route 1	13,5	18,4	21,1	21,6	733,4	808,0
PPP - Prix maximum garanti de construction de la route 1	11,6	554,2	14,5	---	---	580,3
Société de développement régional						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	25,9	6,3	1,7	0,2	---	34,1
Initiative de développement régional et communautaire	42,2	7,2	3,4	---	---	52,8
Réseau de santé Horizon						
Matériel d'imagerie diagnostique	1,7	---	---	---	---	1,7
Total partiel	155,3	651,6	110,5	86,7	1 122,0	2 126,1
Contributions en capital de sources extérieures	5,8	204,2	---	---	---	210,0
Total	149,5 \$	447,4 \$	110,5 \$	86,7 \$	1 122,0 \$	1 916,1 \$

Entreprises du gouvernement

Énergie N-B

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau	300,0 \$	---	---	---	---	300,0 \$
Projet d'amélioration des turbines de la centrale de Point Lepreau	1,0	---	---	---	---	1,0
Total	301,0 \$	---	---	---	---	301,0 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 16 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

La note 16 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans l'entité comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; les autres sociétés de la Couronne et organismes. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état des résultats. Les éliminations entre le gouvernement provincial et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Ces éléments ont atteint une valeur de 8,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2011 (15,0 millions de dollars en 2010).

Le secteur des ministères et de certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick; Société de l'inclusion économique et sociale, Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick et Fonds en fiducie pour l'environnement.

Les régies régionales de la santé sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Le secteur des autres sociétés de la Couronne et organismes jouit aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'il soit tout de même sous le contrôle du gouvernement en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, le groupe des entreprises d'Énergie NB et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Sont également compris dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., Collège communautaire du Nouveau-Brunswick; la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick; Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB Ltée, Forest Protection Limited, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Community College, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Recycle Nouveau-Brunswick, et Services Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)									
	<u>Ministères et certains organismes</u>		<u>Régies régionales de la santé</u>		<u>Autres sociétés de Couronne et organismes</u>		<u>Élimination des montants intercomptes</u>		<u>Total consolidé</u>	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Recettes										
Recettes fiscales	3 404,9 \$	3 263,7 \$	---	---	---	---	---	---	3 404,9 \$	3 263,7 \$
Recettes non fiscales	781,3	768,6	99,2	97,0	114,7	65,5	---	---	995,2	931,1
Entreprises publiques	---	---	---	---	177,3	(47,9)	---	---	177,3	(47,9)
Transferts entre organisations	---	---	1 711,1	1 662,0	305,3	188,4	(2 016,4)	(1 850,4)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	396,6	379,4	27,4	28,8	---	---	---	---	424,0	408,2
Subventions fédérales inconditionnelles	2 495,3	2 492,8	---	---	---	---	---	---	2 495,3	2 492,8
	7 078,1	6 904,5	1 837,7	1 787,8	597,3	206,0	(2 016,4)	(1 850,4)	7 496,7	7 047,9
Charges										
Avantages versés aux employés	1 744,0	1 785,0	1 354,9	1 292,2	242,1	151,0	(0,4)	(0,5)	3 340,6	3 227,7
Autres services	609,2	605,1	---	42,1	73,2	58,5	(16,2)	(20,0)	666,2	685,7
Fournitures et approvisionnements	157,0	166,5	434,0	346,7	15,5	9,7	(6,6)	---	599,9	522,9
Biens et matériels	87,2	64,3	---	45,3	27,0	21,1	(43,0)	(49,7)	71,2	81,0
Subventions	4 296,3	4 012,0	---	---	16,1	---	(1 958,9)	(1 795,2)	2 353,5	2 216,8
Service de la dette et autres frais	722,3	741,2	---	---	70,0	1,2	---	---	792,3	742,4
Amortissement	238,0	221,8	56,2	60,3	11,8	11,6	---	---	306,0	293,7
	7 854,0	7 595,9	1 845,1	1 786,6	455,7	253,1	(2 025,1)	(1 865,4)	8 129,7	7 770,2
Excédent (Déficit)	(775,9) \$	(691,4) \$	(7,4) \$	1,2 \$	141,6 \$	(47,1) \$	8,7 \$	15,0 \$	(633,0) \$	(722,3) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

NOTE 17 FONDS EN FIDUCIE

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,2	1,1
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u>1,5 \$</u>	<u>1,4 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des juges	29,4 \$	27,3 \$
Fonds en fiducie du curateur public	7,6	4,3
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	10,6	10,8
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	252,8	235,6
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCLFP	56,0	51,5
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	5 044,4	4 604,6
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>4 026,8</u>	<u>3 713,8</u>
	<u>9 427,6 \$</u>	<u>8 647,9 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. En l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire, le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et privés des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, des personnes disparues ou décédées.

NOTE 18 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

Frais de gestion des titulaires de permis de la Couronne

La province a rétroactivement redressé les recettes en redevances sur le bois et les charges d'exploitation des ressources pour révéler les frais de gestion des titulaires de permis qui étaient auparavant déduits des recettes. Ceci a entraîné une augmentation simultanée des recettes et des charges d'un montant de 22,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Il n'y a pas eu de répercussions sur la dette nette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

Transfers d'impôts

Le gouvernement provincial a opté pour l'adoption précoce des nouvelles normes comptables des recettes fiscales pour certains transferts d'impôt. Les transferts d'impôt sont définis comme des prestations financières faites par l'intermédiaire du système fiscal pour des fins autres que l'allégement de l'impôt antérieurement payé ou à payer. Quatre éléments de transfert d'impôt ont été cernés comme nécessitant un retraitement. La commission sur le pari mutuel, le partage des recettes fiscales avec les Premières nations, les remboursements d'aide en matière d'énergie et la prestation pour les personnes âgées à faible revenu ont été définis comme des transferts d'impôt, de sorte que les recettes fiscales et les charges ont augmenté d'un montant égal (19,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010). Il n'y a pas d'incidence sur la dette nette.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick était antérieurement considérée comme une entreprise publique et a par conséquent été consolidée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Un examen de cette entité cette année a donné lieu à sa reclassification comme une autre organisation gouvernementale, ce qui a nécessité la consolidation complète de ses résultats dans ces états financiers. Il n'y a pas eu d'incidence sur le déficit, la dette nette ou le déficit accumulé; toutefois, les recettes et les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont chacune augmenté de 14,9 millions de dollars et le montant de 0,2 million de dollars antérieurement inscrit comme investissement est maintenant reflété dans les comptes débiteurs.

Correctifs à la dette nette et au déficit accumulé

Les tableaux ci-dessous résument l'incidence des redressements relatifs à un exercice antérieur sur la dette nette au début de l'exercice et le déficit accumulé. Les paragraphes suivant les tableaux offrent des renseignements supplémentaires sur ces redressements.

DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE

	2011	(millions) 2011 Montants réels	2010 Montants réels
	<u>Budget</u>	<u>réels</u>	<u>réels</u>
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE			
Publiée auparavant	(8 353,1) \$	(8 353,1) \$	(7 387,8) \$
Rajustements des exercices antérieurs			
Responsabilité relative aux congés de maladie	---	(84,4)	(81,5)
Responsabilité relative aux indemnités de retraite	---	(33,9)	(32,1)
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE	<u>(8 353,1) \$</u>	<u>(8 471,4) \$</u>	<u>(7 501,4) \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE

	2011	(millions) 2011	2010
	<u>Budget</u>	<u>Montants réels</u>	<u>Montants réels</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE			
Publié auparavant	(2 441,9) \$	(2 441,9) \$	(1 708,9) \$
Rajustements des exercices antérieurs			
Responsabilité relative aux congés de maladie	---	(84,4)	(81,5)
Responsabilité relative aux indemnités de retraite	---	(33,9)	(32,1)
Le sentier Fundy	---	16,5	15,2
Entretien des routes reporté	---	104,0	85,0
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE	<u>(2 441,9) \$</u>	<u>(2 439,7) \$</u>	<u>(1 722,3) \$</u>

Congés de maladie

Les régies régionales de la santé ont adopté les normes comptables du secteur public au cours de l'année, ce qui a conduit à la nécessité d'inscrire la responsabilité relative aux congés de maladie dans leurs états financiers. Les régies ont fait effectuer des évaluations actuarielles et ont estimé les montants de la responsabilité au 31 mars 2010 à 84,4 millions de dollars. L'augmentation de la responsabilité et des charges au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010 était de 2,9 millions de dollars.

Indemnités de retraite

Le gouvernement provincial a fait effectuer une nouvelle évaluation au cours de l'année en ce qui a trait à sa responsabilité relative aux indemnités de retraite. Pendant l'évaluation, on a déterminé que les employés temporaires n'avaient pas été inclus dans les évaluations antérieures en raison de la manière dont les données sur les employés ont été obtenues. L'inclusion de ce groupe d'employés dans le calcul de la responsabilité a donné lieu à un retraitement rétroactif de la responsabilité et des charges connexes, ce qui a augmenté la responsabilité relative aux indemnités de retraite au 31 mars 2010 de 33,9 millions de dollars et la dette nette au 31 mars 2010 de 32,1 millions de dollars. Il en a également résulté une augmentation des charges de 1,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le sentier Fundy

La Fundy Trail Development Authority Inc. est une organisation indépendante qui reçoit des subventions des gouvernements provincial et fédéral pour gérer, exploiter et entretenir la route d'accès du sentier Fundy. Le gouvernement provincial conserve le titre de propriété à la route d'accès, mais l'actif n'a pas été comptabilisé dans les états financiers provinciaux. Le gouvernement provincial a déclaré rétroactivement l'actif dans ses états financiers. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, il en a résulté une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de 25,4 millions de dollars et une augmentation des contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles de 8,8 millions de dollars, soit une hausse des recettes pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 de 0,5 million de dollars et une baisse des charges pour ce même exercice de 0,8 million de dollars, d'où une diminution du déficit annuel de 1,3 million de dollars.

Entretien des routes reporté

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB) a rétroactivement modifié son traitement comptable des paiements d'exploitation, d'entretien et de réfection qu'elle verse aux entrepreneurs qui ont entretenu deux tronçons de route au Nouveau-Brunswick au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011. La modification du traitement comptable visait à fournir une meilleure information sur les travaux d'immobilisations effectués sur les

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

routes. La SVNB fait des paiements annuels aux entrepreneurs afin de couvrir l'amélioration et l'entretien des immobilisations routières de sorte que lorsque les routes seront retournées à la province à la fin du contrat, elles auront été entretenues conformément aux normes convenues.

À compter de 2011, la SVNB a commencé à séparer les montants en capital des montants en entretien en se fondant sur des estimations préétablies précisant les montants requis chaque année en capital et en entretien pour entretenir la route selon les normes prescrites. Les estimations préétablies étant soumises à l'incertitude de mesure, la date des paiements comptants annuels peut différer de celle des dépenses prévue dans les estimations préétablies et les deux peuvent aussi différer de la date des travaux réels entrepris par l'entrepreneur.

Les montants payés avant les dates prévues en immobilisation et en entretien sont enregistrés comme charges payées d'avance dans ces états financiers et sont capitalisés comme coûts relatifs aux routes selon les estimations préétablies. Le changement de traitement a eu comme incidence sur ces états financiers, au 31 mars 2010, une augmentation des charges payées d'avance de 85,2 millions de dollars, une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de 18,9 millions de dollars ayant entraîné une diminution du déficit accumulé au 31 mars 2010 de 104,0 millions de dollars ainsi qu'une diminution des charges pendant l'année financière 2010 de 19,0 millions de dollars. Il n'y a pas d'incidence sur la dette nette.

NOTE 19 DONNÉES COMPARATIVES

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2011, certains chiffres de 2010 ont été retraités.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
TABLEAU 1		
EMPRUNTS À COURT TERME MOINS ENCAISSE		
Placements à court terme	671,3 \$	744,7 \$
Caisse	<u>41,9</u>	<u>35,5</u>
	<u>713,2</u>	<u>780,2</u>
Moins :		
Bons du Trésor de 1,03 % à 1,26 % venant à échéance entre le 28 avril 2011 et le 28 juillet 2011	<u>827,0</u>	<u>1 313,1</u>
	<u><u>(113,8) \$</u></u>	<u><u>(532,9) \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

(millions)

20112010

TABLEAU 2
COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES

Comptes débiteurs

Débiteurs généraux des ministères du gouvernement
Débiteurs généraux des entités du gouvernement

242,3 \$

247,1 \$

37,4

11,8

279,7 \$**258,9 \$**

Montants à recevoir du gouvernement fédéral

Services du gouvernement central
Développement économique
Éducation
Rabais de taxe de vente harmonisée
Transports
Santé
Autres

76,4

50,4

69,8

45,1

24,6

28,7

22,7

24,4

13,5

46,0

0,5

0,7

9,2

9,2

216,7**204,5**

Paiements pour garanties d'emprunt

100,2

149,0

Avances

Avances de subventions
Avances de fonds de roulement
Autres

10,7

37,6

6,2

6,1

12,4

16,1

29,3**59,8**

Intérêts à recevoir

Prêts aux étudiants
Loi sur le développement économique
Loi sur le développement des pêches
Loi sur l'aménagement agricole
Autres

12,8

10,8

7,3

12,2

6,9

7,9

0,1

0,1

37,0

30,0

64,1**61,0****690,0**

733,2

Moins : provision pour créances douteuses

250,2

306,0

439,8 \$**427,2 \$**

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	984,0 \$	961,0 \$
Taxe de vente	98,2	97,4
Taxe sur le tabac	24,3	23,8
Taxe sur l'essence et les carburants	19,3	17,2
Redevances forestières et droits de coupe	10,1	8,5
Taxe sur les minéraux métalliques	1,0	---
Autres	7,7	4,1
	<u>1 144,6</u>	<u>1 112,0</u>
Moins : provision pour créances douteuses	43,8	61,8
	<u><u>1 100,8 \$</u></u>	<u><u>1 050,2 \$</u></u>
 TABLEAU 4		
STOCKS POUR LA REVENTE		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>1,7 \$</u></u>	<u><u>9,3 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

(millions)

	2011			2010		
	Provision pour créances			Provision pour créances		
	Montant	douteuses	Net	Montant	douteuses	Net
TABLEAU 5						
PRÊTS						
Prêts aux étudiants	415,1 \$	89,5 \$	325,6 \$	391,0 \$	80,7 \$	310,3 \$
<i>Loi sur le développement économique</i>	314,3	132,0	182,3	303,6	175,3	128,3
<i>Loi sur l'habitation du</i>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>	33,8	2,7	31,1	35,9	3,8	32,1
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	14,3	0,3	14,0	11,1	0,5	10,6
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	29,4	19,7	9,7	35,2	26,1	9,1
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	9,8	1,7	8,1	11,2	3,3	7,9
Gestion provinciale Ltée	7,6	2,6	5,0	2,6	2,6	---
L'Office de Stabilisation	4,0	---	4,0	4,1	---	4,1
Fonds de dotation pour la route Fundy	3,5	---	3,5	3,3	---	3,3
Prêts aux municipalités	1,6	---	1,6	3,4	---	3,4
Galerie d'art Beaverbrook	7,6	6,1	1,5	6,6	6,6	---
Jugements inexécutés	9,4	9,4	---	9,5	9,5	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Autres prêts	4,1	1,1	3,0	0,9	0,9	---
	<u>858,5 \$</u>	<u>269,1 \$</u>	<u>589,4 \$</u>	<u>822,4 \$</u>	<u>313,3 \$</u>	<u>509,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
TABLEAU 6		
PLACEMENTS		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	21,9 \$	22,1 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	3,4	4,2
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,0	1,0
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(105,2)</u>	<u>(226,5)</u>
	<u>(78,9)</u>	<u>(199,2)</u>
Autres placements à long terme	<u>24,5</u>	<u>24,6</u>
	<u><u>(54,4) \$</u></u>	<u><u>(174,6) \$</u></u>
 TABLEAU 7		
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES		
Comptes créditeurs	<u>603,7 \$</u>	<u>465,2 \$</u>
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	104,2	125,0
Société canadienne d'hypothèques et de logement	35,1	36,5
Autres ententes	<u>1,2</u>	<u>1,5</u>
	<u>140,5</u>	<u>163,0</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	132,2	112,0
Autres	<u>77,9</u>	<u>79,0</u>
	<u>210,1</u>	<u>191,0</u>
Avantages des employés		
Indemnités de retraite	357,1	349,0
Traitements courus à payer	333,3	341,8
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	<u>132,7</u>	<u>133,9</u>
	<u>823,1</u>	<u>824,7</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	401,5	385,8
Retenues de garantie sur les contrats	26,6	17,7
Assurance-maladie et paiements hors-province	26,5	28,9
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	15,2	14,0
Aide stratégique	13,7	21,4
Autres	<u>118,4</u>	<u>106,9</u>
	<u>601,9</u>	<u>574,7</u>
	<u><u>2 379,3 \$</u></u>	<u><u>2 218,6 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

(millions)

20112010

TABLEAU 8
PROVISION POUR PERTES

Entreprises Nouveau-Brunswick	40,3 \$	30,3 \$
Appels des Impôts fonciers	14,5	20,8
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,1	0,1
Autres	110,4	44,3
	<u>165,3 \$</u>	<u>95,5 \$</u>

TABLEAU 9
RECETTES REPORTÉES

Impôts fonciers	338,7 \$	323,1 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	52,0	50,2
Recettes fédérales reportées	4,4	10,8
Autres	74,4	44,6
	<u>469,5 \$</u>	<u>428,7 \$</u>

TABLEAU 10
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE

Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	28,2 \$	23,8 \$
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	27,0	---
Dépôts de garantie des locataires	18,7	17,6
Cour du Banc de la Reine	10,3	11,0
Dépôts des entrepreneurs	6,8	6,5
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	5,8	7,3
Fiducie pour bourses	3,6	3,7
Service des ordonnances de soutien familial	1,4	1,3
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,3	1,3
Autres	22,4	26,2
	<u>125,5 \$</u>	<u>98,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
TABLEAU 11		
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION		
Routes	714,7 \$	736,4 \$
Protection	71,0	16,1
Éducation	49,6	5,9
Autres	6,0	7,1
	<u>841,3 \$</u>	<u>765,5 \$</u>
TABLEAU 12		
STOCKS DE FOURNITURES		
Fournitures sanitaires et vaccins	28,2 \$	30,6 \$
Matériaux de construction et d'entretien	13,0	14,6
Pièces de rechange	6,3	6,9
Papeterie et fournitures	2,1	2,2
Fournitures vétérinaires	1,1	1,0
Manuels scolaires	1,0	1,3
Autres fournitures	8,0	6,3
	<u>59,7 \$</u>	<u>62,9 \$</u>
TABLEAU 13		
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS		
Contrats de partenariat public-privé	95,8 \$	85,2 \$
Primes, escomptes et frais d'émission de débetures non amortis	77,9	84,4
Frais de financement reportés	1,7	---
Autres	24,4	18,8
	<u>199,8 \$</u>	<u>188,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)		
	<u>2011 Budget</u>	<u>2011 Montants réels</u>	<u>2010 Montants réels</u>
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 202,6 \$	1 224,6 \$	1 306,0 \$
Impôt sur le revenu des corporations	187,3	257,6	200,3
Taxe sur les minéraux métalliques	8,0	26,2	32,5
	<u>1 397,9</u>	<u>1 508,4</u>	<u>1 538,8</u>
 Impôt foncier provincial	 420,0	 426,8	 411,9
 Taxe de vente harmonisée	 1 012,3	 1 055,2	 934,4
Taxe sur l'essence et les carburants	202,8	210,8	199,9
Taxe sur le tabac	101,8	126,8	107,7
Taxe sur le pari mutuel	0,6	0,6	0,6
	<u>1 317,5</u>	<u>1 393,4</u>	<u>1 242,6</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 41,9	 44,9	 42,5
Taxe sur le capital des corporations financières	8,0	17,9	12,7
Taxe sur le capital des grandes sociétés	---	7,2	9,2
Autres	7,0	6,3	6,0
	<u>56,9</u>	<u>76,3</u>	<u>70,4</u>
	<u>3 192,3 \$</u>	<u>3 404,9 \$</u>	<u>3 263,7 \$</u>
 TABLEAU 15			
LICENCES ET PERMIS			
Véhicules à moteur	104,7 \$	111,8 \$	104,2 \$
Pêche sportive et chasse	6,1	6,3	5,9
Mines	2,0	2,0	4,3
Licences et permis d'alcool	1,2	1,0	0,9
Autres	13,6	13,3	13,7
	<u>127,6 \$</u>	<u>134,4 \$</u>	<u>129,0 \$</u>
 TABLEAU 16			
REDEVANCES			
Forêts	64,8 \$	69,1 \$	51,5 \$
Mines	18,8	18,4	10,8
	<u>83,6 \$</u>	<u>87,5 \$</u>	<u>62,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)		
	<u>2011 Budget</u>	<u>2011 Montants réels</u>	<u>2010 Montants réels</u>
TABLEAU 17			
REVENUS DE PLACEMENTS			
Bénéfice net des entreprises publiques			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	167,3 \$	159,4 \$	157,9 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	5,7	7,1	6,4
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	---	---	0,1
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	---	10,8	(212,2)
	<u>173,0</u>	<u>177,3</u>	<u>(47,8)</u>
Autres revenus de placements	41,1	41,2	38,6
	<u>214,1 \$</u>	<u>218,5 \$</u>	<u>(9,2) \$</u>

TABLEAU 18
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Recettes générales	226,8 \$	229,0 \$	221,5 \$
Établissements	27,7	26,9	27,2
Baux et locations	22,5	22,8	22,3
Recettes intergouvernementales	8,6	9,1	8,8
Parcs provinciaux	5,5	5,6	5,0
Loteries et jeux	149,6	137,3	130,8
Amendes et intérêts de pénalités	11,7	13,8	13,9
Autres recettes	49,3	64,1	55,2
	<u>501,7 \$</u>	<u>508,6 \$</u>	<u>484,7 \$</u>

TABLEAU 19
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES

Transfert canadien en matière de santé	589,6 \$	579,4 \$	554,8 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	246,8	246,7	241,1
Transfert visant la réduction des temps d'attente	5,6	5,5	5,6
Subventions législatives	1,9	1,9	1,9
	<u>843,9 \$</u>	<u>833,5 \$</u>	<u>803,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)		
	<u>2011</u> <u>Budget</u>	<u>2011</u> <u>Montants réels</u>	<u>2010</u> <u>Montants réels</u>
TABLEAU 20			
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES			
Éducation	172,4 \$	165,6 \$	172,4 \$
Développement économique	155,3	81,8	94,3
Services généraux du gouvernement	54,4	61,5	45,4
Amortissement des contributions reportées afférents aux immobilisations corporelles	34,2	37,1	34,9
Santé	29,6	32,9	39,9
Services sociaux	4,8	4,7	4,8
Transports	0,3	0,3	1,0
Autres	13,4	40,1	15,5
	<u>464,4 \$</u>	<u>424,0 \$</u>	<u>408,2 \$</u>
TABLEAU 21			
ÉDUCATION ET FORMATION			
Éducation	1 019,7 \$	1 009,7 \$	981,4 \$
Services d'éducation postsecondaire	472,0	467,4	459,3
Charges de retraite	112,7	115,5	130,5
Charge d'amortissement	32,8	33,7	30,8
Provision	12,5	14,6	19,9
Approvisionnement et Services	6,3	10,5	4,9
Gouvernement général	0,8	3,7	(5,1)
	<u>1 656,8 \$</u>	<u>1 655,1 \$</u>	<u>1 621,7 \$</u>
TABLEAU 22			
SANTÉ			
Services de la santé	2 575,4 \$	2 611,7 \$	2 484,4 \$
Charge d'amortissement	72,5	62,3	66,0
Charges de retraite	13,2	13,2	36,6
Approvisionnement et Services	---	---	0,9
	<u>2 661,1 \$</u>	<u>2 687,2 \$</u>	<u>2 587,9 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)		
	<u>2011 Budget</u>	<u>2011 Montants réels</u>	<u>2010 Montants réels</u>
TABLEAU 23			
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	1 041,7 \$	1 075,1 \$	978,3 \$
Provision	4,0	3,4	3,8
Charge d'amortissement	1,5	1,3	1,2
Gouvernement général	1,1	1,0	1,1
	<u>1 048,3 \$</u>	<u>1 080,8 \$</u>	<u>984,4 \$</u>

TABLEAU 24
SERVICES DE PROTECTION

Sécurité publique	144,9 \$	181,6 \$	143,2 \$
Justice et Consommation	32,1	36,3	38,5
Procureur général	17,0	16,1	16,1
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	6,9	7,2	7,6
Provision	0,3	3,4	1,0
Approvisionnement et Services	---	2,8	---
Charges de retraite	1,4	2,6	2,5
Gouvernement général	0,4	0,3	0,3
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	1,2	0,2	0,2
Charge d'amortissement	---	0,1	0,1
	<u>204,2 \$</u>	<u>250,6 \$</u>	<u>209,5 \$</u>

TABLEAU 25
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Société de développement régional	292,4 \$	237,2 \$	203,9 \$
Tourisme et Parcs	31,3	32,3	33,5
Entreprises Nouveau-Brunswick	38,2	29,5	28,5
Provision	17,0	18,3	67,0
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	4,4	4,1	4,5
Société de Kings Landing	3,3	3,8	3,3
Charge d'amortissement	1,1	3,1	3,0
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	---	0,1	---
	<u>387,7 \$</u>	<u>328,4 \$</u>	<u>343,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)		
	<u>2011 Budget</u>	<u>2011 Montants réels</u>	<u>2010 Montants réels</u>
TABLEAU 26			
DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	148,1 \$	141,1 \$	140,9 \$
Gouvernement général	0,6	0,6	0,6
	<u>148,7 \$</u>	<u>141,7 \$</u>	<u>141,5 \$</u>
TABLEAU 27			
RESSOURCES			
Ressources naturelles	115,4 \$	114,6 \$	113,0 \$
Agriculture et Aquaculture	36,2	38,4	34,9
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	17,7	23,0	14,1
Environnement	21,4	21,1	21,1
Forest Protection Limited	5,3	5,4	5,8
Recycle Nouveau-Brunswick	4,3	4,8	4,0
Énergie	3,5	3,4	3,5
Pêches	4,7	3,4	4,0
Charge d'amortissement	0,4	1,3	1,2
Approvisionnement et Services	---	1,1	0,7
Provision	3,3	(1,4)	3,5
	<u>212,2 \$</u>	<u>215,1 \$</u>	<u>205,8 \$</u>
TABLEAU 28			
TRANSPORTS			
Transports	211,6 \$	212,7 \$	204,7 \$
Charge d'amortissement	185,3	188,2	176,5
Approvisionnement et Services	---	0,3	0,4
Provision	0,3	1,5	(0,2)
	<u>397,2 \$</u>	<u>402,7 \$</u>	<u>381,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2011

	(millions)		
	<u>2011 Budget</u>	<u>2011 Montants réels</u>	<u>2010 Montants réels</u>
TABLEAU 29			
GOVERNEMENT CENTRAL			
Charges de retraite	142,1 \$	133,3 \$	151,6 \$
Approvisionnement et Services	120,9	126,7	129,0
Gouvernements locaux	119,4	116,0	114,9
Gouvernement général	115,9	87,8	76,7
Services Nouveau-Brunswick	61,8	55,9	56,9
Provision	6,0	54,7	22,7
Assemblée législative	30,4	30,3	21,7
Mieux-être, Culture et Sport	20,1	20,0	20,9
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	20,0	18,4	---
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	14,0	16,2	14,9
Charge d'amortissement	13,1	16,0	14,8
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	9,6	13,2	9,5
Finances	13,0	11,9	12,6
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	11,6	7,9	11,3
Conseil exécutif	5,7	5,5	5,4
Bureau du contrôleur	4,1	3,8	4,3
Bureau des ressources humaines	3,4	3,0	5,3
Affaires intergouvernementales	2,8	2,7	3,5
Cabinet du premier ministre	2,2	2,2	1,7
	<u>716,1 \$</u>	<u>725,5 \$</u>	<u>677,7 \$</u>